

Bulletin de la Recherche Scientifique

Septembre 2008

Edité par le Syndicat National des Travailleurs de la Recherche Scientifique - SNTRS – CGT 7, rue Guy Môquet, BP8 94801 VILLEJUIF Cedex - Tél : 01 49 58 35 85 - Fax : 01 49 58 35 33 Web : http://www.sntrs.fr - Mél : sntrscqt@vjf.cnrs.fr

ISSN 0180-5398 - CP 0909S05392 - Directeur de la publication : Annick KIEFFER Imprimé par ELECTROGELOZ BERCY, 122-130 rue Marcel Hartmann 94200 IVRY SUR SEINE – Périodicité mensuelle

26^{ème} Congrès du SNTRS-CGT

du mardi 02 décembre 2008 à 14 h au vendredi 05 décembre 2008 à 12 h à Saint Germain au Mont d'Or - Lyon

Sommaire

Les modalités pratiques	2
• Le rapport d'activité de la Commission exécutive	3
Pour bien préparer le Congrès	35
Pour aller au Congrès	36

POUR NOUS JOINDRE PENDANT LE CONGRES :

TEL: 04 78 91 25 29 - E-mail: <u>sntrscgt@vjf.cnrs.fr</u>

Ordre du jour du 26 ème congrès du SNTRS-CGT

adopté par le CSN du 10 janvier 2008 :

- Débat et vote sur le rapport d'activité,
- Débat et vote sur le projet de document d'orientation,
- Débat et vote sur le projet de document revendicatif,
- Election de la Commission exécutive et de la Commission financière et de contrôle.

Tribune de discussion :

Elle est ouverte dès maintenant dans la presse du syndicat. A vos plumes et vos e-mail...

Le congrès est composé (article 17 des statuts):

- des délégués élus par les sections locales du syndicat,
- des délégués élus par les sections nationales,
- des membres de la Commission Exécutive.

Le nombre de délégués des sections est déterminé de la façon suivante :

- Le nombre de ces délégués est déterminé de la façon suivante :
 - de 5 à 20 adhérents = 1 déléqué,
 - de 21 à 40 adhérents = 2 délégués,
 - de 41 à 60 adhérents = 3 délégués,
 - de 61 à 80 adhérents = 4 délégués,
 - au-delà, 1 délégué supplémentaire par tranche de 20 adhérents.

Le nombre des adhérents est calculé en prenant en compte le nombre de FNI et de timbres mensuels payés l'année précédant la réunion du Congrès à la trésorerie nationale du SNTRS.

La base de ce calcul est : 10 timbres par adhérent en moyenne (FNI y compris).

Les délégués doivent être élus par l'Assemblée Générale de la section et disposent, en cas de vote par mandat, d'autant de voix que celle ci a d'adhérents.

Vote du Rapport d'Activité :

Les sections se prononcent sur le rapport d'activité par mandats : chaque section a un nombre de mandats égal au nombre de ses adhérents (1 adhérent = 1 FNI + 9 timbres payés).

Les sections seront informées par courrier du nombre de mandats et de délégués dont elles bénéficient (Il sera tenu compte des versements opérés jusqu'au 31/12/2007 pour la définition du nombre définitif de délégués et de mandats).

Votes au Congrès :

Les votes sur l'ensemble des questions soumises aux débats du Congrès ont lieu conformément à l'article 18 des statuts du syndicat :"L'assemblée plénière du Congrès est souveraine pour traiter et résoudre les questions posées à l'ordre du jour.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des délégués, les votes ont lieu à main levée, toutefois un vote par appel nominal ou par mandats peut être décidé par le Congrès à la demande d'un délégué au président de séance. Les votes par procuration ne sont pas admis. Un délégué ne peut se faire remplacer que par un déléqué suppléant élu par la même Assemblée Générale de section.

Les travaux du Congrès sont dirigés par un bureau composé de membres élus parmi les délégués à la première séance du Congrès.

Rapport d'activité de la Commission exécutive

Rapport d'activité de la commission exécutive 2006-2008

Les prix des denrées des matières premières agricoles explosent, et le monde est à nouveau confronté au problème de la faim. L'Europe attire les travailleurs des pays pauvres qui cherchent des situations meilleures. Les politiques migratoires de malthusiennes, sont devenues répressives. Ces mécanismes expliquent en France, la situation des sans papiers, opération factice permettant aux entreprises de disposer de travailleurs corvéables. La lutte des sans papiers, dans laquelle la CGT a pris toute sa place, est de ce point de vue riche d'espoirs.

En France, Le gouvernement Villepin, a multiplié les mesures contre le droit du travail, avec la promulgation d'un contrat spécifique pour les jeunes, le CPE et le CNE (pour les petites entreprises). Le 4 avril 2006 plus de 3 millions de personnes défilent dans tout le pays, salariés, parents d'élèves, étudiants, lycées, conscients de la gravité de la situation. L'objectif est d'obtenir son abrogation. Le SNTRS-CGT appelle les personnels de la recherche à participer largement aux actions. Le retrait du CPE est un authentique succès de l'action syndicale unitaire et de la mobilisation, gagnée par la lutte unie de la jeunesse lycéenne et étudiante et des salariés. Le CNE ne sera retiré qu'en 2008 en raison de la non-conformité de ce contrat avec les normes internationales (du BIT). Pour autant le patronat n'abandonne pas sa lutte contre le CDI.

Dans la **fonction publique**, le gouvernement Villepin a orienté sa politique vers trois objectifs: réduction du service public aux missions « régaliennes » de l'état; décentralisation des services de l'Etat; diminution des emplois de fonctionnaires. Les moyens sont multiples: baisse des impôts directs, paquet fiscal, privatisation de services publics, adoption de règles comptables issues du privé, refus des revalorisations salariales et tentatives d'individualisation des rémunérations. Ces décisions, appliquées à la recherche publique, génèrent une crise majeure.

Sarkozy, élu président en mars 2007, annonce clairement la couleur de son mandat : il va « réformer ». Dès son élection, il fait des cadeaux aux riches et aux entreprises avec le paquet fiscal, entreprend avec une rare brutalité une attaque méthodique contre toutes les garanties sociales : régimes spéciaux, allongement de la durée de cotisations de retraites, instauration de franchises sur les actes médicaux, privatisation progressive des assurances sociales par un transfert progressif vers les mutuelles ou les assurances privées, fermeture d'hôpitaux et introduction de règles de rentabilité dans leur gestion, fixation d'un quota annuel d'expulsions d'immigrés, instauration de la double peine, instauration d'un fichage syndical et politique... Une action est organisée par la CGT le 13 octobre sur la protection sociale à laquelle le syndicat appelle à participer.

La réforme Fillon des **retraites** de 2003 avait pour postulat : vous vivrez plus vieux, vous devez cotiser plus longtemps. Cinq ans plus tard, 62% des salariés âgés de 55 de 64 ans sont au chômage ou relèvent de dispositifs de préretraite. L'allongement à 41 ans de cotisation puis à 42 ans accélérera le processus, en touchant encore plus les femmes qui ont des carrières discontinues et les jeunes qui rentrent tard sur le marché du travail. Le 18 octobre 2007, une action organisée par les cheminots est rejointe par les syndicats de la RATP pour protester contre les attaques qui visent les régimes spéciaux. Cette réforme devait être bouclée rapidement ; cela n'a pas été le cas, grâce à la mobilisation des salariés en janvier et février 2008. Cela a permis des adaptations ou des compensations qui réduisent les conséquences des mesures régressives pour les agents. Le SNTRS rédige et diffuse deux tracts sur la protection sociale en élargissant au problème des franchises et aux attaques contre les mutuelles.

La **baisse du pouvoir d'achat**, écrit l'UGFF-CGT, a pour origine un transfert massif des richesses du travail vers le capital. Selon le FMI, entre 1983 et 2006, la part des salaires dans le PIB a baissé de 5,8% dans les pays du G7 et de 9,3% pour la France. La raison réside dans l'accentuation de l'exploitation. Entre 1998 et 2005, pour 90% des salariés, la hausse des revenus n'a été que de 0,4% par an. Par ailleurs, la précarité mine le pouvoir d'achat. Depuis 1978, la proportion de salariés à temps partiel, en intérim, ou à domicile est passée de 11 à 31%.

Dans la **fonction publique**, le gouvernement s'attaque au statut général. Il veut en finir avec l'obligation faite à l'administration d'affecter un agent titulaire sur un emploi ; il veut généraliser la possibilité de cumul d'emplois à temps non complet dans les différentes fonctions publiques, et le recours à l'intérim. Il projette de sortir le système des pensions des obligations de l'Etat envers les fonctionnaires. La réforme de l'Ircantec se traduit par une baisse de 25% des retraites complémentaires pour les non titulaires de la Fonction publique. Pour l'UGFF et le SNTRS, le gouvernement veut imposer l'affaiblissement progressif de la répartition solidaire et élargir l'espace pour les institutions financières et leurs produits par capitalisation.

45

40

5

10

15

20

25

30

La suppression des postes de fonctionnaire est amorcé avec le budget 2007 : 15.000 suppressions en 2007, 22 900 en 2008, 30 600 prévus dans le projet de budget 2009. La réduction de l'effort public est particulièrement nette dans l'éducation et dans la santé.

La politique du gouvernement est énoncée et synthétisée dans la Révision Générale des Politiques Publiques. L'État se désengage et met en œuvre des critères de rentabilité. Il impose la justification de chaque dépense à l'euro près au niveau de chaque service ou de chaque établissement public : ainsi les postes de fonctionnaires deviennent une variable d'ajustement de l'équilibre des finances publiques. L'Ugff et le SNTRS combattent cette politique et informent les personnels des dangers de ces conceptions (publication dans le SNTRS-Info des documents produits par l'UGFF, et dans le BRS de leur application à la recherche et l'enseignement supérieur).

2005-2008 : Du « Pacte » à la volonté de démantèlement des organismes

La politique de recherche menée en France puise dans les propositions et recommandations de l'OCDE au niveau mondial et des traités et accords au niveau européen.

Budget et emploi dans la recherche publique

50

55

60

65

70

75

80

85

90

95

L'essentiel des augmentations du *budget de 2006*, écrit le syndicat, est dû à la progression de 1,8% de la valeur du point d'indice de la fonction publique entre 2005 et 2006. Le financement de l'Agence Nationale de la Recherche (240M€) et à OSEO-ANVAR (40M€) est alimenté par les privatisations. Les dotations en emplois dans les EPST sont indiquées par des plafonds d'emplois : 1110 créés dans les EPST et EPIC, 655 postes de titulaires (155 chercheurs et 500 ITA), les autres étant des emplois de contractuels. Les promesses de créer 3000 postes en 2007 et d'attribuer un milliard supplémentaire par an à la recherche ne sont donc pas tenues dénonce le SNTRS dans son communiqué.

Le **budget 2007** aggrave cette orientation. Il supprime 15.000 postes de fonctionnaires. Dans la recherche, seuls 2000 postes sont prévus: dans les EPST, 550 postes de fonctionnaires, 140 chercheurs et 410 ingénieurs et techniciens, 100 CDI dans les EPIC et 350 emplois de contractuels dont 200 CDD de haut niveau et 100 post doc, affectés à des thèmes prioritaires (science de la vie, technologie de l'information, sciences de l'ingénieur et développement durable), dans les PRES, pôles de compétitivité et autres RTRA. Cela traduit, dénonce le syndicat la volonté de piloter la recherche par le biais de l'ANR et de développer l'emploi précaire. Les carrières sont à la traîne.

Le budget 2008 privilégie l'aide directe aux entreprises (subventions et mesures fiscales) attribuée prioritairement aux PME. Le syndicat souligne l'abandon des grands programmes initiés par l'État qui se contente d'accompagner le choix des entreprises. Ce budget met l'accent sur l'immobilier universitaire et le renforcement des moyens de pilotage en faveur de l'innovation, via l'ANR. L'accroissement des moyens dans les EPST est absorbé par les cotisations de pension civile. Le financement des grandes infrastructures au CNRS est juste maintenu. La recherche fondamentale libre est étranglée, relève le SNTRS. La seule note positive est la revalorisation significative de la rémunération des doctorants (+8%), mais, l'objectif revendiqué pour l'allocation de recherche des doctorants, 1,5 fois le SMIC, n'est pas atteint. La part des primes et indemnités dans la rémunération augmente considérablement, renforçant la concurrence entre les personnels. Le syndicat dénonce avec force l'expansion dramatique de la précarité.

Pour l'amélioration les salaires et les carrières

Face aux mécontentements liés à la perte du pouvoir d'achat et à l'allongement des durées de cotisations pour les retraites, le gouvernement répond par le versement en 2005 d'une indemnité exceptionnelle de sommet de grade non soumise à retenue pour pensions civiles et militaires, correspondant à 1,2% du traitement brut indiciaire. Le syndicat dénonce le caractère dérisoire de cette mesure. Renouvelée en 2006 (décret du 2 juillet 2006), elle est limitée aux agents qui comptent au moins cinq années d'ancienneté au dernier échelon du grade terminal d'un corps et dont l'indice brut de rémunération est égal ou inférieur à 985 (798 net). Cette mesure s'appliquera en 2007 et 2008 dans les mêmes conditions. Cette prime circonstancielle, écrit le syndicat, permet de mettre un peu de beurre dans les épinards pour quelques uns....

Pour répondre au mécontentement des fonctionnaires, le gouvernement instaure la « Garantie Individuelle de Pouvoir d'Achat » (GIPA). Le SNTRS appelle les personnels à continuer à revendiquer le maintien du pouvoir d'achat du point d'indice ; mais pour assurer le paiement de la GIPA à tous ceux qui remplissent les conditions il demande aux directions des EPST comment elles comptent mettre en œuvre cette mesure. Ce à quoi elles n'ont pas répondu.

- Le *Protocole Jacob* est appliqué à partir du 1er octobre 2005. Le syndicat s'indigne de la faiblesse de gains de points d'indices, concentrés uniquement sur les premiers échelons des échelles 3, 4 et 5. Les espaces indiciaires de la catégorie C sont encore davantage écrasés. Des échelons de 3 et 4 ans sont maintenus pour seulement 6 ou 7 points d'indice. Cette réforme, conclut le syndicat ne répond absolument pas à l'urgence d'une réorganisation et d'une revalorisation de l'ensemble des corps.
- Après la généralisation, à partir du 1^{er} janvier 2007 à tout le territoire du principe de *remboursement des frais de transports* en commun des salariés des organismes, le SNTRS fait une campagne pour en demander son application dans nos organismes.
- En février 2007 le ministère de la recherche et les principales fondations caritatives entreprennent des discussions pour fixer les modalités de *suppression des libéralités* versées par ces fondations à des post-doctorants et leur remplacement par des contrats permettant de leur faire bénéficier d'une couverture sociale et du code du travail comme les autres salariés. Le SNTRS-CGT, qui a agit pour la suppression de ce système dans la recherche, revendique la suppression totale des libéralités, l'instauration d'une période (2 ans) après le doctorat pour préparer les concours de recrutement dans les universités et les organismes publics de recherche, couverte par un contrat de préparation à la thèse, financée par l'Etat et donnant lieu à une progression salariale.
- Le 16 novembre 2007, le syndicat alerte les personnels sur le *paiement d'heures supplémentaires* ou de jours RTT non pris. Limitée à l'indemnisation de 4 jours par an, elle ne s'adresse qu'à ceux qui ont ouvert un Compte-épargnetemps avant le 30 novembre 2007, elle ne permet pas de rattraper l'ensemble des heures supplémentaires, enfin elle pousse les personnels à renoncer à leur repos.
- Le SNTRS-CGT relance en septembre 2007 ses propositions pour améliorer les carrières des ITA autour des principes suivants : reconnaître les qualifications sur la base de critères négociés, assurer à chaque ITA une carrière minimum sans barrage dans un même corps, assouplir les conditions de passage d'un grade à l'autre, utiliser toutes les possibilités de ces passages et les augmenter, améliorer les conditions de passage d'un corps à l'autre. Ces propositions, diffusées dans le BRS de septembre 2007, ont servi de débats avec les personnels. Elles fondent les revendications du syndicat dans les différents organismes.
- Face à la restructuration de l'enseignement supérieur et de la recherche

130

135

140

- Le SNTRS-CGT appelle les travailleurs de la recherche à se mobiliser le 31 janvier 2006 afin de dire leur opposition au Pacte pour la recherche débattu à l'Assemblée. Plus de 4000 personnes participent aux actions. Les luttes de 2004, analyse la CE, ont empêché une forte dégradation du budget et de l'emploi dans la recherche, mais pas la réforme en profondeur au profit de la valorisation des connaissances et de leur introduction rapide dans la sphère du profit. La mobilisation est difficile à un moment crucial. La bataille se situe en effet désormais sur le terrain plus difficile des finalités de la recherche.
- Le **Pacte de la recherche** se met en place. Après la validation de 55 pôles en juillet 2006 et la constitution des réseaux thématiques (RTRA), le gouvernement prévoit la labellisation des projets des équipes. Les RTRA et les RTRS (en Santé) réduisent la capacité d'intervention des organismes de recherche et des universités. Les **PRES** se mettent en place dans la précipitation, sans consultation des personnels concernés.

Le Pacte, analyse le syndicat, instaure une marginalisation des EPST, un pilotage des éguipes par l'ANR et autres

- agences et un nouveau mode d'évaluation avec l'Agence pour l'Evaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieure (AERES). Ce système organise l'explosion de la précarité. A terme, prévoit le syndicat, 5000 CDD, seront générés par l'ANR. Ces nouvelles structures rendent caduques toutes les instances démocratiques et les modes d'évaluation autonomes. L'AERES évaluera les équipes de tous les EPST et EPCP sur la base de comités de personnalités nommées. Elle prendra en charge l'ensemble de l'évaluation, y compris celle des unités, contrairement à ce que prévoyait le texte voté (qui laissait aux organismes dotées d'une instance d'évaluation le soin d'effectuer cette tâche pour l'agence). Le syndicat lance une pétition contre l'AERES. Elle est portée au ministère le 24 octobre 2006 par les secrétaires généraux des syndicats.
- La Conférence des présidents d'Université (CPU) contacte les organisations syndicales et les associations pour organiser des Etats Généraux de l'Enseignement Supérieur (EGES). La CGT et le SNTRS participent au comité d'organisation des Etats Généraux lancés le 2 juillet 2006 à la Sorbonne. Le SNTRS-CGT y voit l'occasion d'un débat démocratique dans les universités. Cependant la CPU abandonne rapidement l'idée pour se rallier à la politique du ministère, perçue comme favorable aux universités. Les états généraux ne se feront finalement pas.
- N. Sarkozy est élu. Le SNTRS analyse ainsi cette élection dans un communiqué publié le 9 mai 2007 : « Sarkozy entend financer la recherche sur la base d'appel à projets. Les EPST devront être transformés en agences de moyen pour qu'ils financent la recherche française sur une logique de projets, en complément de l'ANR. Les universités, ou les PRES (pôles de recherche et d'enseignement supérieur) qu'elles créeront, devenues autonomes, devront être les principaux opérateurs de recherche. Elles auront la maîtrise des unités mixtes de recherche. Elles devront organiser

les synergies entre laboratoires publics et les entreprises... L'évaluation par l'AERES (Agence de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur) sera renforcée. Le SNTRS-CGT ajoute qu'il exigera que tout projet de réforme fasse l'objet de négociations avec les organisations syndicales. Il appellera pour cela les personnels à mener les luttes nécessaires.

Le nouveau gouvernement promulgue en plein été 2007, après un débat escamoté, la *Loi Liberté et Responsabilités des Universités* (LRU) qui renforce les pouvoirs des présidents d'université et réduit la démocratie. Pour Le SNTRS, la restructuration de la recherche publique, amorcée par le « Pacte pour la recherche » et accentuée par la loi sur « les Libertés et les Responsabilités des Universités (LRU) s'appuie sur le démantèlement des EPST, le CNRS en tout premier lieu, organise la concurrence et réduit l'expression et le contrôle démocratique des structures. L'emploi contractuel financé par des fonds publics et privés est institutionnalisé pour toutes les fonctions. Il dépendra des présidents d'universités.

Le SNTRS CGT demande le retrait de la LRU et appelle l'ensemble des personnels et des étudiants à se mobiliser en signant l'Appel des Cordeliers du 11 juillet 2007 (qui reçoit plus de 4.000 signatures) et, en septembre 2007, à organiser l'action pour son abrogation. Sarkozy négocie rapidement avec l'Unef, s'engageant à ne pas augmenter les frais d'inscription à l'université. Une association est créée à cette occasion, Sauvons l'Université (SLU).

Les syndicats, SLR et SLU appellent les personnels à se mobiliser le 6 décembre 2007 contre la loi. Ils rédigent à cette occasion un mémorandum en 10 points qu'ils portent en délégation au ministère. Ils exigent un moratoire pour l'application du texte actuel de la LRU, la transformation des crédits de l'ANR en crédits récurrents pour les universités et les EPST, et la création significative de postes de titulaires et la fin de la précarité. 5000 personnes participent à cette action à Paris, 1000 à Lyon, Caen, plus modeste ailleurs.

La lettre de mission de Nicolas Sarkozy à Valérie Pécresse fixe les intentions du gouvernement : contenir les flux étudiants, subordonner les formations et la recherche à des logiques utilitaristes, donner au président un tableau de bord étendu sur la prise de décision au détriment de la collégialité. Le 28 janvier 2008, à l'occasion d'une cérémonie en l'honneur du prix Nobel Albert Fert, Sarkozy réitère les attaques contre les EPST : les directeurs des EPST sont mis en demeure de s'inscrire dans le cadre de l'autonomie des universités ; le statut de chercheur à temps plein ne se justifie plus. Il préconise des détachements en recherche pour une certaine proportion d'enseignants chercheurs de haut niveau. Il verse une larme sur la faible rémunération des chercheurs, pour ne proposer que des primes aux plus brillants dans le cadre de la loi LRU. Il ne croit pas à « un système où la communauté scientifique définit par l'élection ses évaluateurs ». Il réaffirme sa volonté de régenter la recherche publique par un contrôle politique étroit. Après s'être attaqué aux universités, le gouvernement s'attaque aux EPST.

Le rapport Attali remis au même moment préconise les universités sont mises en concurrence, elles se battront pour attirer les « meilleurs » enseignants, étudiants et chercheurs. « Un pilotage stratégique fort par l'État est nécessaire pour fixer les grandes orientations de recherche et faire émerger l'excellence dans certains domaines délibérément choisis. » Il préconise une réduction sérieuse du nombre des unités mixtes du CNRS. Les organismes devront se structurer autour de pôles interdisciplinaires, spécialisés. Le syndicat dénonce avec force l'orientation du rapport et sa proximité avec le discours de Sarkozy.

V. Pécresse crée en octobre 2007 un groupe de travail piloté par F. D'Aubert sur l'avenir des UMR. Les organisations syndicales ont demandé à participer aux travaux de ce groupe. Sarkozy a donné lui-même le ton de l'offensive : "*Je l'ai dit aussi, je le tiendrai. L'argent en plus, la réforme. Pas de réforme, pas d'argent public en plus.* " (Agence Reuters. 5 mars 2008).

François d'Aubert rend son rapport sur le partenariat entre les organismes de recherche et les universités le 15 avril 2008. Le SNTRS relève dans un communiqué publié le 25 avril 2008 que la recherche est placée de facto sous la responsabilité des universités. Les EPST ne garderaient des unités propres que pour les très grands équipements ou pour les programmes stratégiques. Les tutelles des UMR seraient, dans un délai de trois ans, limitées à deux. La gestion et l'administration de unités seraient mutualisées sans transferts d'employeurs. Le mandat unique de gestion serait confié à l'hébergeur. La mutualisation des personnels serait généralisée et les politiques de gestion des ressources humaines, c'est-à-dire les règles de recrutement des personnels contractuels, les primes des ITA et des ITRF, le temps de travail, les politiques sociales, seraient harmonisées.

La mobilisation contre ces projets est cependant difficile. Environ 200 personnes se rendent aux sièges du CNRS et de l'INSERM, à l'appel des organisations syndicales CGT, FSU, de SLR et de SLU à l'occasion des Conseils d'Administration des deux organismes le 27 mars 2008.

Quelle démarche du syndicat?

Sur toutes ces questions la direction du syndicat a adopté les principes suivants :

- -la réflexion : la question de la recherche publique doit être située dans la réflexion sur l'ensemble du système de recherche.
 - les modes d'action : peser pour des actions revendicatives qui ne s'en tiennent ni à la plainte ni à la

210

160

165

175

180

185

190

195

200

dénonciation (enterrement de la recherche, laboratoires morts) mais mettent les personnels dans l'action pour des avancées.

- la démarche : élaborer des propositions CGT et obtenir l'unité des personnels la plus large possible, condition essentielle d'une victoire

Pour cela il faut dans l'unité syndicale, maintenir la clarté des objectifs, lier revendications spécifiques et analyses globales. Il faut un syndicat mieux organisé et plus efficace, des militants mieux formés, des sections plus efficaces et plus actives. Les liens avec les salariés doivent être renforcés. Il faut des adhérents CGT plus exigeants en matière de démocratie et de participation à la vie syndicale.

La restructuration de la recherche publique dans les EPST

L'affaiblissement du CNRS

Une première crise révélatrice

Malgré l'annonce de 293 postes frais pour 2006, les recrutements de titulaires au CNRS stagnent. Le DG, B. Larrouturrou utilise une partie des postes frais de chercheurs pour l'accueil, accélère le repyramidage des emplois ITA et décide de ne pas utiliser tous les postes budgétaires qui lui sont affectés (soit 770 postes), en réponse à une pratique du gouvernement de ne pas verser la masse salariale correspondant aux emplois affectés. Le SNTRS exige l'ouverture de tous les emplois budgétaires disponibles aux concours de recrutement de titulaires et la réduction de l'accueil. Le budget 2006 est considéré par le syndicat comme catastrophique. L'accent mis jusqu'alors sur l'interdisciplinarité fait long feu : les programmes interdépartementaux s'effondrent en 4 ans de 47,6%. C'est, ajoute-til, t une conséquence du pilotage par l'ANR.

Après plusieurs mois de crise au sein de la direction du CNRS à propos de la mise en œuvre du projet conduit par Bernard Larrouturou, le président du CA, Bernard Meunier, démissionne en décembre 2005, invoquant une rigidité administrative excessive. Pour le SNTRS-CGT, ce projet vise à mettre le CNRS en conformité avec les objectifs du Pacte pour la recherche : pilotage par l'ANR, renoncement à ses propres programmes, mise en concurrence effrénée de ses équipes, recul de l'emploi de titulaire, développement des contrats à durée déterminée, individualisation des carrières et des salaires.

La démission du DG intervient peu après le vote de la réforme par le CA, en janvier 2006. Le SNTRS-CGT considère qu'il n'a pas à choisir entre une réforme avant tout managériale et hiérarchique portée par une conception réductrice et utilitariste de la science et un point de vue élitiste et mandarinal. Il faut donner au CNRS, écrit-il, les moyens de son autonomie. Il refuse l'ingérence du gouvernement dans les affaires du CNRS. Les représentants du gouvernement, ont voté pendant deux ans au CA les propositions de B Larrouturou.

Le gouvernement Villepin nomme C. Bréchignac à la présidence, qui nomme A. Migus à la direction de l'organisme. Il décide de renforcer les pouvoirs de la présidence au détriment du DG afin, pense-t-il, de mieux contrôler la direction du CNRS. Dès la première rencontre avec les syndicats, le 9 février 2006, la présidente affirme sa prééminence. Le SNTRS demande que le plan Larrouturrou ne soit pas appliqué. La nouvelle équipe restaure le pouvoir des directions scientifiques et marginalise puis supprime les DIR (directions inter-régionales). Elle propose au mois de mai 2006 la création de 200 postes de chercheurs-enseignants, à laquelle le syndicat s'oppose. Elle entame dès le CA du 22 juin 2006 les travaux du schéma stratégique 2007-2011. G. Bloch directeur de la recherche au ministère rappelle que le ministère a une mission stratégique avec laquelle il faudra dialoguer.

Avant même que le budget 2007 ne soit définitivement adopté, une mesure de gel est prise. La subvention n'augmente réellement que de 0,83%. Impossible dès lors, commente notre élu au CA, d'assurer les hausses salariales 2007 et de compenser l'inflation. La direction entame une politique de restriction et de précarisation de l'emploi : 47 postes chercheurs (473 possibilités budgétaires prévues au budget 2007) et 125 postes d'ITA (678 possibilités), mais 200 CDD.

Suite à la dénonciation de ce choix par le SNTRS-CGT, reprise lors du débat parlementaire par l'opposition, le ministre de la recherche autorise le CNRS à étaler le payement de la dette à l'Unedic. 75 postes d'ITA supplémentaires sont alors mis au concours, mais aucun effort pour les chercheurs. Le soutien de base aux laboratoires baisse de 2,4% en moyenne.

L'augmentation du budget du CNRS ne se fait que par l'ANR, dont les contrats n'irriguent pas l'ensemble des disciplines et des laboratoires. Ils transforment petit à petit le CNRS en une agence de moyens qui met ses

230

225

215

220

235

240

245

250

255

personnels à la disposition de programmes décidés par d'autres. Ils enclenchent une embauche massive de contractuels.

La réponse du CNRS à la loi LRU est frileuse : « se ratatiner pour survivre » écrit le syndicat. La direction propose dans une introduction « confidentielle » au schéma stratégique de créer deux nouveaux types de structures : les laboratoires de recherche commun et ceux placés sous mandat unique du CNRS. Elle avance pour la première fois l'idée que le CNRS est aussi une agence de moyens. Elle reprend l'idée de CDD de haut niveau pour les jeunes à « haut potentiel ». Le SNTRS-CGT estime que ces propositions doivent être combattues avec la plus grande fermeté.

Le ministère aux commandes

Le représentant du ministère de la recherche annonce au CA du 21 juin 2007 que le CNRS devra se mettre au diapason du programme de Nicolas Sarkozy. Le schéma stratégique qui devait faire l'objet d'un vote dans sa globalité, est reporté au CA d'octobre.

Quel est l'avenir du CNRS et des EPST avenir dans un régime qui prône l'abandon progressif des missions dévolues à l'Etat, dérégule et casse l'emploi public et renonce aux missions de service public interroge le SNTRS le 27 septembre 2007 ? La lettre de mission adressée à Valérie Pécresse le 5 juillet 2007 répond : « vous ferez évoluer nos grands organismes de recherche vers un modèle davantage fondé sur celui d'agences de moyens finançant des projets. Vous placerez les universités au centre de l'effort de recherche, en confortant notamment leur responsabilité dans les laboratoires mixtes de recherche. » Sans intervention des personnels, l'avenir du CNRS sera sombre conclut le SNTRS. La totalité de la gestion opérationnelle des UMR doit passer dans les universités. La liberté des scientifiques est encadrée par le pouvoir politique qui fixe les objectifs et les modalités de leur mise en oeuvre. Le transfert des financements à l'ANR renforce le pouvoir du gouvernement qui pilote seul le choix des orientations scientifiques. Il faut arrêter la financiarisation de l'économie, redonner aux entreprises des capacités scientifiques et techniques fortes en y développant l'emploi scientifique, emploi qu'il faut aussi développer dans la recherche publique. Pour cela, il faut refuser l'éclatement autoritaire de notre système de recherche.

Le ministère, par un courrier daté du 27 septembre 2007, interdit de débattre du plan stratégique du CNRS ; il retire autoritairement ce point de l'ordre du jour du CA du 18 octobre et du conseil scientifique du 8 et 9 octobre.

Le SNTRS appelle à des rassemblements au siège du CNRS et dans les délégations lors du CA d'octobre 2007. Environ 300 personnes se rassemblent au campus de la rue Michel Ange et de nombreux rassemblements se tiennent dans les délégations. Mme Bréchignac reçoit une délégation des manifestants qui demande de rendre publique la lettre du ministère. Elle déclare : « il est confirmé par la ministre que les chercheurs des EPST resteront les employés de leur organisme sous la pleine autorité de leur employeur, le directeur général de l'organisme. » L'importance de la mobilisation a pesé de façon décisive pour empêcher des décisions qui étaient quasiment prises. Le SNTRS-CGT appelle les personnels à ne pas relâcher leur pression.

L'attaque sur la recherche se situe dans un politique plus large, menée au niveau européen et des pays l'OCDE, comme en témoigne la réponse commune du Max Planck, du CSIC et du CNRS au livre vert de la commission européenne montre que l'existence des organismes permet de pallier le manque de masse critique de la plupart des institutions de recherche européennes.

Le budget 2008 est identique à celui de 2007. L'augmentation annoncée de 4,9% est entièrement consommée par le relèvement du taux de cotisation aux pensions civiles. Aucune création de postes de chercheurs ou d'ITA n'est prévue. L'augmentation du budget du CNRS 2008 ne se fait que par le biais des recettes de l'ANR. La précarité s'étend : 3598 CDD en équivalent temps plein, contre 2975 pour l'année 2007. Le CS a refusé la répartition des crédits et des postes.

Le Bureau National considère qu'il faut recentrer le débat et l'intervention du syndicat sur la recherche publique et sur l'avenir des EPST. Les principales raisons de défendre les EPST sont des raisons de politique scientifique et de défense des statuts des personnels. Il y a des écueils à éviter déclare le SNTRS : s'isoler des collègues des universités et de se prêter aux manœuvres des directions d'organisme. Le syndicat lance un appel à l'action le 24 janvier 2008 et propose de lui donner un contenu de défense du service public de la recherche.

Une action est organisée à nouveau le 4 mars 2008. Plus de 600 chercheurs, enseignants-chercheurs, directeurs d'unités de recherche, élus dans les instances locales et nationales de la recherche, réunis au Collège de France à l'appel de SLR, contestent les orientations, le sous-financement de la recherche et l'absence de toute création. Dans le même temps, 500 personnes manifestent devant le ministère avec un spectaculaire lâcher d'avions en papier. Des actions se sont déroulées le même jour dans plusieurs villes : 50 à Rennes, entre 400 à 500 personnes à Toulouse.

Le 10 mars 2008 le syndicat dénonce la mise au pas du CNRS. Valérie Pécresse envoie sa « feuille de route » à la présidente. Le CNRS doit limiter à deux le nombre de tutelles qui gèreront les unités mixtes de recherche. Il doit se transformer en grands instituts. Le SNTRS-CGT n'acceptera jamais écrivons-nous, que la seule perspective offerte aux jeunes soit la précarité de long terme. Il n'acceptera pas non plus que la gestion « concertée des personnels

265

275

270

280

285

290

295

300

305

d'appui à la recherche » soit l'occasion de marchandages dont les ITA du CNRS seront les victimes, augmentant leur mobilité non volontaire, au gré des rapports de forces locaux, et rendant leurs salaires et leur progression de carrière plus aléatoires. De meilleures conditions de recherche pour les enseignants-chercheurs peuvent être créées par l'augmentation conséquente des délégations dans les EPST et d'un abaissement de la charge d'enseignement de ceux qui mènent des activités de recherche, notamment des jeunes maîtres de conférences.

Vers le dépeçage du CNRS ?

320

325

330

335

340

345

350

355

360

365

370

C. Bréchignac dans une interview aux Echos donnée en mars 2007 prône la transformation du CNRS en holding d'instituts, sur la base des départements actuels. Instituts Nationaux ou structures propres au CNRS, ils gèreront les laboratoires de leur secteur et des programmes interdisciplinaires. A. Migus précisera qu'ils auront des contrats d'objectifs et de moyens fixés à 4 ans sur 80% des moyens. Les fonctions communes resteront placées sous la responsabilité de la Direction Générale. Ils auront des Conseils Scientifiques comme les actuels départements. La présidente, lors de la rencontre avec les syndicats le 27 mars 2007 soulève la singularité de trois départements : difficultés avec l'INRA pour l'Environnement et développement Durable (EDD), avec l'Inserm pour les Sciences de la Vie (SDV) et, en Sciences Humaines et Sociales (SHS), le droit, la philosophie, une partie de l'économie et de la sociologie, de l'histoire pourraient partir à l'université. Le SNTRS s'insurge contre le risque d'un pré découpage du CNRS et l'exclusion de certaines disciplines. La présidente souhaite créer des chaires juniors dont le CNRS paiera les salaires et les universités recevront le support budgétaire. Pour les ITA, il y aura des « pools de compétences » transverses attribués aux instituts. Pour le SNTRS, l'empilement des structures ne peut aboutir qu'à des incohérences.

La ministre demande au CNRS de soumettre le schéma stratégique au vote du CA du 19 juin. Un conseil scientifique extraordinaire est programmé le 18 avril. La direction du CNRS ouvre un site dédié au schéma stratégique, CNRS 2020. Le SNTRS y fait paraître une contribution où il demande que le temps soit accordé au débat dans les instances et dans les laboratoires, sans imposer a priori un mode quelconque de structuration. Il rappelle ses propositions pour maintenir au CNRS son rôle dans la cohérence nationale de la recherche, préserver son autonomie, garantir son fonctionnement démocratique, l'augmentation des financements de base des laboratoires, le développement de l'emploi statutaire et la fin de la précarité, enfin les améliorations de carrière des personnels.

Les attaques contre le CNRS se multiplient. Ainsi, le PDG de l'INRIA déclare vouloir réorganiser la recherche informatique autour d'un grand institut du numérique commun à l'INRIA et à d'autres structures de recherche. Les organisations syndicales du CNRS appellent tous les personnels à participer aux journées d'action nationales du 15 puis du 22 mai pour défendre la fonction publique. Le SNTRS agit auprès des autres syndicats pour organiser une action spécifique dans la recherche. Il soutient la proposition de SLR de « Marches pour tous les Savoirs » (« *Academic Pride* »). Elles réunissent 5000 personnes à Paris, 500 à Marseille, 600 à Toulouse plus de 300 à Montpellier, 200 à Lyon, 120 à Nice, 110 à Rennes, 300 à Roscoff, 350 à Bordeaux notamment. C'est la plus importante mobilisation dans la recherche depuis 2004. Les organisations syndicales appellent alors au blocage du CA du CNRS le 19 juin.

Le 19 juin, le CA ne se tient pas, la salle est occupée par les manifestants. Une entrevue a lieu entre les syndicats, SLR et SLU et la présidente du CNRS accompagnée de membres du CA nommés. Les manifestants se rendent au ministère de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur en une manifestation improvisée de l'Odéon au ministère qui rassemble 5000 personnes. Des rassemblements se déroulent en région : 150 à Nantes et à Nice, 500 à Montpellier, 350 à Lyon, des délégations régionales sont occupées (Lyon, Montpellier, Caen, Rennes) ; cendres du CNRS dispersées à Nice, 200 à Strasbourg, 60 à Orléans, 250 à Grenoble, 400 à Toulouse, 100 à Bordeaux, 300 à Rennes, 500 à Marseille.

La ministre reçoit les syndicats, SLR et SLU le 26 juin. Elle déclare que les organismes doivent évoluer pour mieux coordonner les recherches avec les universités. Le plan stratégique doit être signé avant l'été, sinon «il sera impossible de s'engager » menace-t-elle. La quasi-totalité des organisations demande le report à l'automne du vote du CA du CNRS sur le plan stratégique. Elles réclament que soit levé le blocage du ministère sur l'organisation de la recherche. Pour la CGT (SNTRS et Inra-CGT), la structuration en instituts préfigure le découpage du CNRS. Après une suspension de séance qu'elle a elle-même demandé, la ministre module son discours : tous les champs disciplinaires ont leur place au CNRS à égalité de traitement, dans leur intégrité ; les nouvelles structures ont toutes vocation à être chargées de missions nationales ; les instituts (ou autre désignation des nouvelles structures) n'auront pas de budget autonome et leur directeur sera nommé par la direction du CNRS ; les suites de la structuration dépendront de la communauté promet-elle. Le CA prochain devra se déterminer sur ces principes généraux, et le CA de l'automne se prononcera sur les points concrets liés au contrat d'objectifs. Elle annonce la création d'un groupe de travail chargé de réfléchir à la concrétisation des propositions du rapport d'Aubert.

Mme Pécresse, conclut le syndicat dans son compte-rendu, n'a pas levé les craintes sur l'avenir du CNRS. Les statuts des personnels sont bien menacés. Si les dispositions du plan stratégique concernant l'organisation du CNRS

restent en l'état, le SNTRS-CGT et la CGT-Inra appelleront les personnels à bloquer de nouveau le prochain CA.

La ministre envoie une lettre au président du Conseil scientifique dans laquelle elle accepte certaines conditions posées par les instances du CNRS. La présidente du CNRS et le DG convoquent en urgence le bureau des trois conseils (C3N, bureau du conseil scientifique, présidents de CSD, et des sections) du CNRS, le samedi 28 juin 2008. Les représentants des instances considèrent qu'il y a eu des reculs significatifs et que certaines des recommandations concernant la réforme du CNRS émises par la CPCN (30 avril), le CS-CNRS (14 mai et 10 juin) et les Présidents de CSD (13 juin) ont été prises en considération. De même, les représentants des DU considèrent qu'il y a des avancées. Le CA est convoqué le mardi matin 1er juillet dès 8 heures. La question posée au syndicat est dès lors faut-il bloquer à nouveau le CA? Une intersyndicale est convoquée d'urgence le dimanche soir 29 juin à Villejuif, La nouvelle version du schéma parvient aux élus le dimanche à 16 heures. Les délais, estiment l'intersyndicale, rendent de plus difficile une mobilisation du niveau du 19 juin. Seul un rassemblement est proposé aux personnels.

La nouvelle version du schéma est adoptée le 1er juillet 2008 par 14 voix contre 6 (SNTRS CGT, SNCS FSU, SGEN CFDT et des deux représentants du monde du travail FSU et CGT). Environ 150 personnes étaient rassemblées à Auteuil, 100 à Toulouse, 60 à Bordeaux, 50 à Lyon, 40 à Marseille. Les protestations contre l'absence d'appel à un blocage sont nombreuses, y compris dans le syndicat, comme dans toutes les organisations présentes au rassemblement. Sud avait maintenu le blocage. Une action musclée et minoritaire aurait suffit-elle à faire bouger les choses? La question reste posée. Le syndicat a considéré qu'il fallait construire des mobilisations massives pour aboutir. L'unité est une condition indispensable, l'autre condition est de pouvoir organiser les débats autour des revendications et des formes d'actions. Beaucoup de jeunes ont considéré que les organisations avaient arrêté la dynamique de mobilisation créée. Pour le syndicat le blocage n'était qu'une étape dans la lutte importante qui reste à mener contre le démantèlement des organismes et contre le pilotage de la recherche par le ministère. Les risques de découpage du CNRS ne sont que différés à l'automne.

Face à une gestion technocratique des personnels

Défense des conditions de travail des gestionnaires

Début 2007 le CNRS met en place de nouveaux systèmes de gestion BFC (Budget Finances Comptabilité) et SIRHUS (Système d'Information Ressources Humaines des Unités et Services) qui induisent une dégradation importante des conditions de travail. Le SNTRS-CGT alerte sur le risque de déqualification des gestionnaires. Un effort exceptionnel est demandé aux agents : augmentation de la charge de travail et désengagement de la hiérarchie. Ces outils peuvent devenir aussi un outil d'évaluation comptable de l'activité et de la productivité des personnels. Le SNTRS-CGT alerte la direction et demande des structures régionales de suivi afin d'anticiper les problèmes humains. La direction se contente d'annoncer le 13 mars 2007 le versement d'une prime supplémentaire sur la PPRS de juin pour les personnels des délégations ayant contribué à l'opération.

Le syndicat demande dans une lettre au DG du 20 avril 2007 le paiement des heures supplémentaires sur la base du dispositif mis en place en 2002 pour indemniser les sujétions et astreintes. Il remet, le 16 juillet 2007, une pétition qui recueille 1216 signatures. La direction décide alors de reconduire en décembre 2007 la prime exceptionnelle pour les gestionnaires, chacun pouvant choisir entre le paiement et la récupération des heures. C'est pour le syndicat un premier acquis qui ne règle pas la question des heures supplémentaires réalisées. « Le SNTRS a obtenu une nouvelle prime grâce à la mobilisation des personnels, mais si nous voulons obtenir le paiement intégral des heures supplémentaires, il faut obtenir une mobilisation plus large. »

En novembre 2007 la direction introduit un nouvel outil, le contrat de service, passé entre l'administration et les laboratoires où la première s'engage sur des services « de qualité ». Pour le syndicat il s'agit d'un carcan de plus pour les laboratoires.

Défense des personnels handicapés

Le 12 janvier 2006 le SNTRS sollicite la direction au sujet du reclassement des agents handicapés recrutés sur la base d'un contrat préalable à la titularisation. Suite au dépôt d'un recours par l'un des agents concernés, ce tribunal fait injonction au CNRS de reprendre l'ensemble de l'ancienneté.

Un protocole d'accord pour *l'emploi et l'insertion des personnes handicapées* est enfin signé en juin 2007 entre la direction et l'ensemble des syndicats. Depuis de longues années le SNTRS est intervenu avec ténacité auprès de la direction du CNRS afin d'imposer une véritable politique vis-à-vis des travailleurs handicapés et en faveur d'une politique volontariste en matière de recrutement afin d'atteindre les 6%; l'extension du recrutement à tout le corps des ITA et l'adoption des conditions requises au recrutement de chercheurs et de doctorants; l'améliorer des conditions d'accès des locaux et l'adaptation des postes de travail; enfin un suivi in situ de ces personnels. Le taux de recrutement de travailleurs handicapés dépasse à peine 2% (2.64%). C'est pourquoi le CNRS paie une amende conséquente depuis plusieurs années (ponctionnée sur le budget de l'action sociale).

375

380

385

390

400

395

405

410

415

420

420

Le SNTRS a le premier demandé la mise en place d'un groupe de réflexion succédant au Groupe de Pilotage Handicap devenu obsolète et inefficace. Celui-ci avait commencé timidement des recrutements au niveau IE et IR et l'octroi en 2004, au titre de test, d'une bourse pour une doctorante qui préfigurait l'action future en direction des chercheurs. Les CDD handicaps ont fait l'objet d'un meilleur accompagnement et d'un suivi en CAP. Ceci a permis de réduire sensiblement le taux d'échec. Le SNTRS-CGT se félicite dans son communiqué du 19 juin 2007 des avancées contenues dans le Protocole et demande qu'il s'accompagne des moyens financiers indispensables. Un Plan triennal est prévu.

Les salaires et les carrières

La direction fait part, fin 2006, de son intention d'améliorer les carrières. Le syndicat décide d'une campagne en septembre 2007 avec un BRS 4 pages qui résume les propositions du syndicat. En mai 2007, afin d'améliorer « la fluidité » de leurs carrières et de diminuer le nombre de corps, la direction propose de décontingenter les accès en Hors classe, de supprimer le corps des AI, de supprimer les propositions de changement de corps au choix et d'attribuer des bonifications d'ancienneté visant à favoriser la mobilité des agents. Le SNTRS-CGT réaffirme son attachement à une grille structurée selon les différents niveaux de qualification, à la suppression des grades et au recrutement sans diplôme avec une possibilité d'évolution de carrière. Il s'oppose à la suppression des AI qui risque de porter préjudice aux titulaires d'un BTS ou d'un DUT. Le contingentement est une garantie minimum de promotions de grades.

Le CTP est régulièrement un lieu de vifs affrontements face à la mise en œuvre d'un nouveau mode de management. Le SNTRS a très vite alerté les personnels et les autres membres du CTP du 9 novembre 2006 de la menace que représentait la fusion des services « d'indicateurs de politique scientifique » et « programmation et indicateurs de gestion ». Cette nouvelle conception du management fait écho à la LOLF et à la RGPP (gestion de la productivité et moyens de contrôle). Ainsi la direction annonce au CTP du 4 juin 2007, la création d'un comité d'audit interne chargé d'évaluer le fonctionnement de l'établissement. Lors du CTP du 8 novembre 2007, la Direction présente son contrat de services, outil de contrôle de d'évaluation des activités administratives du CNRS, présenté comme un engagement de la direction à mieux servir les laboratoires. Dans le climat de déstabilisation du CNRS, il apparaît plutôt comme un moyen « d'externalisation » des compétences du CNRS.

Pour parfaire cette machine infernale de « management industriel », la Direction met en œuvre, non sans mal, l'informatisation des dossiers des agents dans le logiciel SIRHUS. Ainsi les évaluations, même les volets dits confidentiels sont intégrés dans cet outil. Sur tous ces dossiers le SNTRS est à l'initiative de la protestation et dénonce ces dérives ; il parvient à retarder leur adoption (retrait du contrat de service de l'ordre du jour du 25 septembre 2007).

La direction présente au CTP du 30 janvier 2008, un texte introduisant la **présélection sur dossier** aux concours internes IT. Le syndicat dénonce dans son compte-rendu cette restriction supplémentaire à l'appréciation de la qualification. L'audition systématique est la seule garantie d'une égalité dans le traitement de l'évaluation des candidats. Les organisations syndicales représentées au CTP protestent dans une motion commune contre ce coup de force et réaffirment fermement leur opposition à la présélection aux concours internes et demandent à la direction du CNRS de retirer définitivement ce projet. Le syndicat lance une pétition qui sera peu diffusée ; les personnels hésitent à la signer, comprenant mal l'enjeu.

Le dossier annuel d'activité des ITA est révisé. Dès novembre 2007, le SNTRS est le premier syndicat à dénoncer la dérive introduite. Il demande aux agents et aux directeurs de laboratoires, par le biais des commissions de personnels, de ne pas remplir la partie consacrée au contrat d'objectifs.

Evaluation des ITA

Bernard Larrouturrou avait entrepris des « chantiers » sur l'organisation, le fonctionnement, les procédures de carrières des chercheurs et des ITA dont un consacré à l'évaluation des ITA. Le syndicat dénonce la volonté de substituer une logique de compétence et d'évaluation hiérarchique à l'évaluation professionnelle des qualifications des ITA. Il n'a de cesse de demander que soit enfin mise en place un suivi de carrière avec une évaluation des qualifications par BAP, par des commissions formées de pairs du métier (prévue par l'article 20 du décret 84-1185 portant sur les statuts des personnels CNRS). La nouvelle DRH, Mme d'Argouges propose une nouvelle expérimentation de l'évaluation des ITA, suite à la demande du SNTRS-CGT, du SGEN CFDT et de l'Unsa.

Le syndicat insiste sur la notion de qualification, sur la nécessité de mener l'opération en vraie grandeur, et dénonce une expérimentation de plus. La direction prend en compte un certain nombre de revendications. Le Bureau National édite l'ensemble des documents sur l'évaluation des ITA (*SNTRS Info n°95 et 96 du 16 mars 2007*) afin que les sections s'en saisissent : dossiers proposés par la direction, dossier de suivi de carrière de 1982 ainsi que le rappel des propositions du syndicat). Il informe les personnels dans un *En Bref* du 27 avril 2007, afin qu'ils se mobilisent. Il y

435

430

440

445

450

455

460

465

475

rappelle sa conception de l'évaluation.

La direction tente de dissocier l'évaluation des ingénieurs de celle des techniciens, soumettant ces derniers à un questionnaire normatif et limité au travail prescrit. Le 25 janvier 2008 le syndicat alerte à nouveau sur les enjeux de cette « expérimentation ». Il dénonce le refus de la direction de faire une évaluation sur site et d'établir un lien entre cette évaluation et les CAP. Le syndicat demande une évaluation sur site. La direction met en oeuvre à coté de l'évaluation des outils bien plus dangereux, notamment le contrat d'objectif, se dotant d'outils pour mener une politique managériale agressive de GPEC (gestion prévisionnelle des emplois et des compétences). Le syndicat invite les personnels à se mobiliser sur cette expérimentation.

Harcèlement moral

Suite à une circulaire du ministère de l'éducation nationale, sur le harcèlement moral, la DRH met en place un groupe de travail restreint avec les organisations syndicales et propose une Chartre sur la prévention du harcèlement moral au travail. Ce projet se situe dans un contexte de développement de cas de harcèlement moral au CNRS.

La critique du syndicat porte notamment sur le dispositif de prise en charge du harcèlement qui exclut toute participation de représentants du personnel (CAP, CHS) ou d'organisations syndicales représentatives. Il rappelle que dans les cas de défense individuelle, les syndicats sont souvent confrontés à l'absence de prise en compte du point de vue de l'agent. La victime quitte le service souvent ou est mutée, le « responsable d'actes de harcèlement » continuant à nuire sans sanction.

Or les dispositions prévues reposent sur la structure hiérarchique ou les services de la délégation, et si les élus CHS peuvent être saisis, cela reste bien insuffisant. Les représentants des personnels, déclare le syndicat, doivent être partie prenante du dispositif de prise en charge dès le départ, dans la phase d'écoute, dans la délibération qui suit pour faire cesser cette situation et protéger l'agent victime ou menacé. Les dispositions prévues dans la chartre apportent peu d'améliorations à la situation actuelle et risquent de rendre difficile voire impossible tout recours. Aussi avons-nous refusé cette chartre. De notre point de vue, la circulaire ministérielle suffit pour protéger les agents.

Hygiène et la sécurité

Le Comité d'Hygiène et de Sécurité du CNRS s'est réuni 3 fois en 2006, 2 fois en 2007 et 3 fois en 2008. En 2007 la troisième réunion prévue a été plusieurs fois reportée avant d'être finalement annulée en raison du départ du coordonnateur national de prévention et de sécurité. Cette augmentation du nombre de réunions est à porter au crédit du SNTRS-CGT. Cette réunion annuelle supplémentaire a permis d'étudier la nouvelle Instruction ACMO, le risque trajet et la mise en application des directives sur le risque chimique. Pour autant, cela n'a pas permis au CHS de remplir l'ensemble de ses missions définies dans le décret N°82-453 du 28 mai 1982 et l'instruction générale N°03000391HSS du 24 juin 2003 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS.

Concernant l'activité en CHS¹ nous avons eu, chaque année, la présentation des bilans annuels du programme de prévention et de sécurité et le rapport national d'activité de la médecine de prévention. L'institution d'un programme pluriannuel de prévention ne permet pas de juger de son efficacité étant donné le report des actions d'une année sur l'autre. Ce programme fait l'objet d'un suivi présenté en CHS. Certains risques ont fait l'objet d'une attention particulière du CNRS : trajet, risque chimique et les nanotechnologies.

Pour l'évaluation des risques professionnels, la rédaction et les mises à jour du document unique, si le CNRS est à jour pour ses unités propres nous constatons un manque d'information pour les unités mixtes hébergées dans des locaux universitaires. Aucun bilan n'a été présenté en CHS. En matière de partenariat, le CNRS a signé plusieurs conventions en matière d'hygiène et de sécurité avec des universités, les représentants du SNTRS ont demandé un bilan qui n'a toujours pas été présenté.

En 2006 le CNRS a mis en place la nouvelle instruction de l'activité des ACMO. Nous avons obtenu depuis la généralisation du versement de la NBI à l'ensemble des personnels (ITA + chercheurs) exerçant les fonctions d'ACMO. Les questions des représentants du personnel font l'objet d'un suivi en CHS de la part de la coordination nationale de prévention. Néanmoins il est très difficile de juger du résultat sur le terrain.

En 2007 le CNRS a fait l'objet d'une inspection transverse de la part de l'Inspection Générale de l'Administration de l'Education Nationale et de la Recherche (IGAENR), le rapport a été présenté au CHS. Il énonce une série d'actions jugées prioritaires par les inspecteurs. Ce document est consultable sur l'intranet du syndicat.

Concernant la structure d'hygiène et de sécurité au CNRS, nous constatons un important turn-over au sein de la coordination nationale. C'est également le cas pour la médecine de prévention. Concernant l'implication des syndiqués sur le sujet de l'hygiène et de la sécurité, les représentants du SNTRS les ont sollicités avant chaque CHS pour recueillir leurs questions.

En 2006, une réunion réunissant des membres du BN, les représentants au CHS et des syndiqués (principalement

12

485

490

495

500

505

510

515

520

525

¹ Les représentants du SNTRS sont C. Jouitteau et M. Lion.

ACMO) a été organisée à Villejuif sur le thème de l'hygiène et de la sécurité au CNRS. Cette réunion n'a pas eu de suite.

535 La formation permanente

La politique de formation permanente évolue sous l'effet des modifications législatives (par exemple le Droit individuel à la formation, le DIF) et de la transformation progressive de l'organisme en agence de moyens. On relève une tendance à la stagnation voire à la baisse du budget de la formation permanente à laquelle la direction répond en tentant de faire prendre en compte des coûts de formation sur les budgets des laboratoires. Les actions de formation tendent à dépendre des priorités scientifiques ou des services et du directeur de laboratoire au détriment des aspirations des personnels. D'où les disparités accrues au détriment des droits individuels et collectifs des personnels. Le syndicat est intervenu pour demander une augmentation du budget affecté aux personnels pour améliorer leurs droits et instaurer une véritable égalité d'accès, une meilleure prise en compte des demandes individuelles. Il dénonce la politique de formation vue comme outil de gestion et demande une amélioration de l'information aux agents sur leurs droits, ainsi que l'application effective des nouveaux droits individuels.

Face aux difficultés budgétaires du CNRS, le budget formation permanent a été très régulièrement amputé. En 2007, la Direction projetait même de ne prendre en charge que les frais inhérents à la formation ; les frais de mission devaient, eux, être pris en charge par les unités. La vigilance et l'insistance du SNTRS auprès des responsables et des projets élaborés, ont permis de faire reculer la Direction. Le premier, en janvier 2008, il alerte la Direction du CNRS sur le financement de la Formation permanente pour les personnels contractuels ANR et sur ressources propres. Le SNTRS pousse la direction du CNRS à saisir le Ministère et les responsables de l'ANR afin que les établissements soient dotés de moyens complémentaires pour assumer l'environnement sociale des contractuels ANR

Le SNTRS est intervenu à plusieurs reprises sur le dispositif d'apprentissage au CNRS, notamment sur les critères de choix du maître d'apprentissage qui doit être du métier de l'apprenti et d'un niveau de qualification égal ou peu supérieur au métier préparé. Il rappelle que les apprentis n'ont pas vocation à se substituer aux emplois des unités ou des services, et qu'il s'agit là d'un engagement de formation.

Les CAP

Les dispositions relatives aux personnels de catégorie C dans le cadre de l'application du « protocole Jacob » signé le 25 janvier 2006 sont présentées lors de la CAP du 24 janvier 2007. Les mesures indiciaires seront appliquées à partir de novembre 2006. En revanche le texte nécessaire à la constitution du corps unique de catégorie C est publié avec retard. Une nouvelle CAP des AJT en fonctionnera réellement qu'en 2008.

Le DG du CNRS annonce en mai 2006 son intention de modifier les procédures de changement de classe au choix des ITA, classés par BAP (branches d'activité professionnelle) et non plus par direction scientifique. Il semble ainsi répondre à une partie des revendications de certains syndicats, dont le SNTRS-CGT, de prendre mieux en compte la dimension professionnelle dans la carrière. Cette mesure ne change rien aux possibilités de promotion des ITA. Dans chaque DR, les négociations se mènent entre les directeurs de laboratoires dans l'opacité totale. Au niveau national les choses ne sont pas plus claires. A cela, s'ajoute une limitation du nombre de dossiers proposés à la CAP Nationale avec un maximum fixé à 120% des possibilités d'avancement.

Le gouvernement décide de créer les commissions consultatives paritaires (CCP) pour les non titulaires qui sont présentées au CNRS en février 2008. Cela reflète la politique de précarisation des emplois dans la fonction publique, déplore le syndicat. Les prérogatives de ces CCP sont importantes. Elles devront rendre un avis pour chaque cas de licenciement ou de sanction disciplinaire. Le SNTRS propose une déclinaison des CAP en CCP, en raison des difficultés que peuvent rencontrer les contractuels à exercer un mandat syndical et à assurer une continuité de leur mandat. Le vote se fera finalement sur étiquette syndicale.

Un fonctionnement des CAP qui questionne...

D'un point de vue général les élus du SNTRS aux CAP s'inquiètent les conditions d'examen des stagiaires, la remise tardive des dossiers affecte leur suivi par les élus. Le groupe de travail mis en place avant 2005 par l'ancienne DRH sur l'amélioration du fonctionnement des CAP a cessé de se réunir.

Début 2007, la direction contacte directement les élus des CAP des IR, IE et T, leur demandant de désigner leurs représentants à des commissions d'experts par BAP chargées d'établir une première évaluation des dossiers. Le syndicat expose en avril 2007 ses réserves sur les nouvelles procédures d'examen des dossiers pour les CAP. Elles limitent le nombre des dossiers sélectionnés par l'administration, handicapant ainsi les CAP et leur vocation paritaire.

Le syndicat dénonce également le pré-classement régional des dossiers de promotion au choix de corps et grade qui filtre les dossiers en région et restreint le nombre présenté aux CAP. Il réitère sa demande de mise en place des Commissions Préparatoire Régionales, seules garantes de la transparence et de la qualité des travaux menés dans les Délégations, et l'affichage systématique de la sélection régionale. Le syndicat appelle les sections à agir pour

555

540

545

550

555

560

565

570

575

580

relancer les commissions des personnels dans les laboratoires. Les élus ne peuvent dès lors intervenir que dans la phase terminale du processus. Or les classements aboutissent souvent en CAP à un vote bloqué de l'administration. Cela empêche les élus du SNTRS de pouvoir argumenter ces dossiers.

A travers le transfert des directions scientifiques vers les BAP, on assiste à une mainmise de la DRH dans les arbitrages régionaux et nationaux qui passe par la reprise de pouvoir des Délégations Régionales en matière de gestion des ITA que ce soit pour les promotions ou pour les campagnes de mobilité.

Le syndicat alerte les personnels dans une lettre à la direction sur les dossiers d'évaluation informatisés. La consultation en région pose de nombreux problèmes : très variables selon les régions au CNRS, elles dépendent largement de la bonne volonté des Délégations Régionales.

Toutes les candidatures au détachement ne sont pas examinées par la CAP. La CAP, alertent les élus, ne doit pas être une chambre d'enregistrement des accueils en détachement. Les jeunes recrutés stagiaires ont une première évaluation à six mois. Les pratiques de la direction constituent une remise en cause d'un certain nombre de droits.

600 Commission de réforme

590

595

610

615

620

625

635

La CAP des non-titulaires pour les accidents du travail et les maladies professionnelles donne son avis pour les agents en CDD. Les licenciements déguisés se font à travers la commission de réforme. Il y a aussi la discipline. Ce sont aussi souvent des CDD, sans CAP et sans droit du travail qu'il faut défendre.

Les agents qui participent à ces Commissions sont généralement mal informés, d'autant plus que les cas sont complexes, variés et qu'il s'agit souvent de personnes en grande difficulté. La Direction des Ressources Humaines effectue très peu de reclassements, qui pourraient pourtant résoudre certains problèmes. Pour tout cas d'agent mis en difficulté professionnelle, tel que le non respect de ses droits, le syndicat doit s'en saisir.

D'autre part, pour ce qui est de la commission de réforme, il existe la dispense de service que l'on n'utilise pas assez et qui dispense l'agent de son activité professionnelle tout en lui préservant son salaire. Le CNRS ne fait aucune tentative de reclassement, il est au niveau zéro, même si quelques cas existent.

Le CTP

Le rôle du CTP est formellement respecté si l'on s'en tient aux dispositions prévues par le statut. Il est consulté sur les projets de textes réglementaires (décrets, arrêtés), mais, quand il s'agit de la vie interne du CNRS, nous n'avons droit qu'à des débats et parfois des votes... sur les déclarations d'intention! Beaucoup de textes réglementaires (décisions du DG) échappent à l'examen du CTP, alors qu'il est dans les prérogatives du CTP d'examiner tous les textes concernant la vie des organismes et de ses personnels. Lorsque les textes lui sont soumis, il n'est pas tenu compte des propositions syndicales.

Le vote bloqué des représentants de la direction et l'attitude du SNIRS permettent à la direction de faire passer tous ses projets. Le paritarisme est bien malade.

Le 1^{er} juin 2006 les représentants du personnel au CTP décident de ne pas siéger en raison de manquements graves aux procédures. En juin 2008 à nouveau, les syndicats unanimes décident de boycotter le CTP consacré au plan stratégique du CNRS.

Le Comité National à l'ère de l'AERES

Le comité national se dégrade ; il est de plus en plus cantonné dans un rôle d'expertise déconnecté d'une politique scientifique. Avec le renforcement de l'AERES, il se replie sur l'évaluation des chercheurs, séparée de l'évaluation des unités. En ce qui concerne celles-ci il n'est plus question que d'un avis "stratégique". La prospective s'effectue dorénavant en dehors d'une connaissance approfondie du terrain. Pour la première fois l'évaluation des unités CNRS de la phase C a été faite par l'AERES. Les premières conséquences sont la disparition des visites d'unités par le comité national et la disparition des élus C de la plupart des comités de visite.

Les élus du SNTRS se battent pour être membres des bureaux de section, puis pour être membres des comités de visite de l'AERES. Ils sont à l'origine de débats et de nombreuses motions sans oublier leur rôle important dans les jurys de concours. Le syndicat et ses élus demandent le rétablissement du CoNRS dans l'intégralité de ses prérogatives. Il demande que les comités de visite soient mandatés par les sections et comportent au moins un élu C agissant en qualité d'élu C et non pas d'expert.

Le Conseil Scientifique du CNRS²

² Jean-Pierre Barbe est élu au CS. Il est utile de citer ce texte d'Albert Fert, prix Nobel de Physique 2007, membre du CS du CNRS : « Une réforme du système de recherche ne doit pas être dictée par des motivations idéologiques. Le CNRS a un rôle de coordination nationale, de stratégie à long terme, de gestion des grands instruments et de soutien de chercheurs sur des projets

Le renouvellement du conseil a eu lieu en juin 2005. La désignation tardive par le ministère des membres nommés et l'élection en son sein des 8 personnalités étrangères ont conduit de fait le conseil à ne se réunir qu'en janvier 2006. Le conseil scientifique est une instance consultative. Son avis n'en est pas moins important pour les directions et le ministère. La caution scientifique y est recherchée par le pouvoir pour avancer dans toutes les contre-réformes qu'il engage ou tente d'avancer.

640

Le projet de régionalisation du CNRS par B. Larrouturou au début de notre mandat, puis le plan stratégique Horizon 2020 initié par l'actuelle présidente du CNRS ont été les principaux dossiers débattus par le conseil scientifique et soumis à son avis au fur et a mesure de leur élaboration. En Novembre 2006, quelques mois après sa nomination à la tête du CNRS, la présidente Catherine Bréchignac demande au CS et aux CSD d'être parties prenantes dans la rédaction d'un plan stratégique. Sa motivation était d'inscrire durablement le CNRS dans le paysage national du dispositif de recherche. Les groupes de travail ont fonctionné. Des textes ont été produits. Une première version est sortie le 12/07/07. L'élu du SNTRS a participé activement au groupe 8. « Les femmes et les hommes acteurs du CNRS de demain » portant sur les aspects du recrutement, des statuts, de la formation et des rémunérations.

650

645

En octobre 2007 (5 mois après l'élection présidentielle) le ministère tente d'imposer une introduction proposant entre autres comme critère principal du bon chercheur d'être : « un bon découvreur de sources de financement. » Derrière un jargon technocratique, (illisible pour un citoyen normalement intéressé par l'avenir de la recherche dans son pays) les orientations du gouvernement y sont exposées crûment. La recherche à long terme reste en façade des missions mais le dispositif voulu est la recherche à court terme pour les intérêts privés : la métaphore « des hôtels à projets » ne choque personne dans leur présentation.

655

Une des préoccupations de l'élu du SNTRS CGT a été de participer aux différents communiqués produits par le CS. En période de tension l'information est devenue un enjeu central. La presse et la plupart des médias accompagnent cette vaste offensive de désinformation. Les avis ou recommandations du CS ont été la plupart du temps soit ignorés, modifiés ou vidés de leur sens. La concurrence syndicale participe également à une diffusion aussi précipitée que partiale de l'information.

660

Être élu SNTRS CGT largement en tête par des personnels ITA est une responsabilité importante. Ce que l'on dit ou propose est écouté avec attention. Membre du bureau par le conseil notre élu s'est efforcé d'entraîner une majorité des membres du conseil au-delà des appartenances syndicales ou de position (élus ou nommés). Deux exemples pour illustrer : Le 9 octobre Albert Fert à qui l'on venait d'attribuer le matin le prix Nobel de physique a pu lire devant les caméras une déclaration soutenant le plan stratégique (hors l'introduction) refusé la veille par le ministère. Le 24 juin 2008 la télé réunion demandée au forceps par la direction a permis de repousser le projet du ministère (10 contre 7 pour)

665

Le rôle de l'élu du SNTRS n'a de sens qu'en relais de l'action syndicale des personnels, des démarches et des initiatives des sections du comité national et de toutes les structures du comité national CPCN C3N : motions, délégations, adresse de la session plénière du Comité National...

670 | Action sociale

Action sociale interministérielle

L'UGFF-CGT a refusé de signer le relevé de conclusions sur l'évolution de l'action sociale dans la fonction publique 2006-2008 parce que le gouvernement voulait lier les trois volets : salarial, statutaire et social. Les prestations sociales deviendraient un élément de la rémunération des fonctionnaires et seraient soumises à contributions sociales. En outre, cet accord qui devait concerner l'ensemble des fonctionnaires a été réduit uniquement aux agents de la fonction publique rémunérés sur le budget de l'état. De facto, il exclut les agents CNRS du bénéfice des prestations sociales interministérielles puisqu'ils sont rémunérés par le CNRS. Ceci est contraire à l'article 9 du statut qui détermine le cadre des bénéficiaires des prestations sociales.

675

Action sociale du CNRS

680

Le budget primitif de l'action sociale du CNRS est composé d'une subvention d'état, complété par les ressources propres du CNRS. Celles-ci proviennent essentiellement de la restauration par le coût des repas payés par les agents.

685

Ce budget a évolué entre 2006 et 2008 de 30,65 M € à 32,76 M €, soit une augmentation de 2,11 M €, ce qui correspond à une hausse de 6,90 % sur trois années. La subvention d'état représente 80 % du budget, les ressources propres du CNRS sont stables à hauteur de 5,8 M €.

à risques, toutes tâches qu'il est seul à pouvoir assumer. Gardons nous de détruire cet outil, auquel notre pays doit la qualité de sa recherche. »

Ces trois années pourraient être qualifiées de "disette sociale" car elles ont été marquées par une stagnation, voire une restriction des prestations sociales attribuées aux agents CNRS.

La restauration continue à représenter la part la plus importante de ce budget avec un montant 17 M € (52 %). La médecine de prévention devient le deuxième poste de dépenses avec un budget de 3 M € (9 %) représenté par les charges de personnel (coût des médecins, assistantes sociales, comité médical). Ces dépenses obligatoires (restauration, médecine du travail, frais d'infrastructures, prestations sociales de la fonction Publique) croissent régulièrement et elles équivalent à 75 % du budget social du CNRS. De surcroît, le CNRS ne respectant pas l'obligation d'emploi de 6% de travailleurs handicapés doit s'acquitter d'une pénalité à verser aux fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHP). Le montant de cette pénalité est croissante de 0,6 M € en 2006, 1,6 M € en 2007 puis 2,3 M € en 2008, elle devrait atteindre 4 M € les prochaines années. Depuis 2006, la direction prélève indûment ces sommes sur le budget de l'action sociale. Ces charges devraient être imputées sur la masse salariale au titre de l'accompagnement professionnel. Elles ont provoqué une diminution de la part restante, moins de 25 %, consacrée au financement de la politique sociale de l'établissement. Les actions en faveur des agents CNRS ont pâti de cette situation.

700 La réservation de nouveaux logements reste faible dans un contexte d'accroissement de la demande des nouveaux entrants. En 2007, le parc locatif du CNRS disposait de 695 logements en IDF et 139 en province. Environ 270 demandes restent insatisfaites dont 159 nouveaux dossiers.

Le nombre de berceaux en crèche reste insuffisant. Seulement 144 berceaux ont été réservés en 2007 sur un total de 228 demandes. Faute de capacité d'accueil, 86 familles restent en attente.

705 Les chèques vacances subissent la politique du "yoyo", le budget de 230 000 € en 2006 a permis de répondre à la demande. Avec un budget de 114 000 € en 2007 et 2008, le résultat fut sans appel, clôture des inscriptions dès la mifévrier.

La prestation phare du CNRS, le Chèque Emploi Service Universel préfinancé a subi le même sort malgré un budget de 340 000 € en hausse 60 %. Huit nouvelles mesures ont été approuvées par la CNAS en décembre 2007. Elles concernent entre autres, la distinction entre le CESU CNRS adultes et Enfance, l'augmentation de la valeur faciale à 15 €, un mode de distribution en trois fois, une nouvelle courbe de subventionnement.

Le budget relatif à la bonification des prêts immobiliers à la mobilité ne résiste pas à la baisse et celui de la regrettée prestation de la bonification des prêts en primo accession reste infructueux.

Les membres du SNTRS sont intervenus seuls ou avec les autres syndicats à chaque CNAS pour revendiquer de véritables moyens financiers qui permettent de conduire une action sociale digne de ce nom qui réponde à la demande croissante des agents et leurs familles. La baisse du pouvoir d'achat accentue cette forte attente. Un courrier intersyndical dénonçant cette situation de "disettes sociales" a été adressé au directeur général du CNRS en juin 2007, il est resté lettre morte. A l'initiative du syndicat, une pétition électronique sur ce thème revendicatif a été lancée, elle a recueilli plus de 650 signatures.

Le CAES du CNRS 720

Entre 2006 et 2008, l'action des élus du SNTRS-CGT au conseil d'administration du CAES du CNRS s'est située sur deux mandats. Le premier a continué de se dérouler dans un contexte difficile. Malgré tout, les élus ont tenté de mettre en œuvre les revendications définies et votées au cours des journées d'études de l'action sociale.

En 2005, une nouvelle convention CNRS/CAES avait été signée. Les points positifs de cet accord étaient la création d'une unité mixte de services pour les personnels CNRS travaillant pour l'association et un plan pluriannuel sur cinq ans qui prévoyait une augmentation du budget d'activités diverses du CAES de 8 % par an (350 000 €). Ce plan quinquennal a été respecté en 2006 et 2007.

Il a permis les mesures sociales suivantes :

- d'augmenter la participation financière du CAES aux activités nationales, régionales et locales. En 2007, les familles ont été subventionnées de 13% à 80% (au lieu de 10 % à 75 %), cette mesure a eu pour effet d'accroître la subvention de 10 % pour les plus faibles quotients familiaux, ensuite dégressive jusqu'à 3 % pour les autres. C'était une première étape vers notre revendication de subventionner à 80 % les familles dont le revenu mensuel est égal ou inférieur à 2.5 fois le SMIC.

- de mettre en place un prix plafond journée de 15 € dans les centres de loisirs avec l'application de la courbe TD sur ce prix. La différence entre le coût réel et ce prix plafond journée est prise en charge par le CAES.

Dans le même temps, le CAES s'était endetté pour plus de 2,3 M € dans des investissements coûteux, la piscine à Oléron et la rénovation la Villa Clythia à Fréjus. Qui plus est, la majorité SGEN/SNCS avait programmé 250 000€ de dépenses pour la célébration du cinquantenaire de l'association et augmenté délibérément les charges en personnel par la création d'un poste en CDI CAES dont la fonction était précédemment pourvue par un agent CNRS.

690

695

710

715

725

730

En avril 2007, une nouvelle équipe prenait la direction de l'association. Un accord intersyndical fixait la feuille de route pour les quatre années du mandat à venir. Il prévoyait la mise en œuvre d'une organisation fonctionnelle du CAES, basée sur une gestion pluraliste, dans le cadre d'une direction collégiale. Le syndicat obtenait deux postes statutaires, la vice présidence en charge des personnels et le secrétariat général. Le SNCS prenait la présidence de l'association, la CFDT la trésorerie et une vice présidence dans le secteur vacances.

A l'assemblée générale en juin 2007, les premières difficultés financières apparaissaient avec un déficit de 398 000 € sur l'année 2006 malgré une augmentation du budget de 360 000 €, soit une dépense de 758 000 €. Le baptême du feu pour la nouvelle équipe dirigeante fut une réussite, si l'on peut dire.

Avec une augmentation similaire, le bilan de l'année 2007 ne s'annonçait guère meilleur avec un déficit de 495 000 € ce qui produisait un prélèvement de 138 K€ sur le fond de roulement.

Les difficultés financières de l'association ont été dues d'une part, aux mesures sociales votées dans le précédent mandat. L'amélioration du subventionnement des agents et retraités du CNRS, conjuguée à l'arrivée de nouveaux entrants , moins payés, mais mieux subventionnés avec une hausse significative du nombre des enfants, ont augmenté substantiellement les dépenses prévues.

D'autre part, les investissements coûteux, piscine à Oléron et rénovation de la Villa Clythia à Fréjus, ont alourdi les charges de fonctionnement des centres de vacances et ont diminué les capacités d'autofinancement de l'association, tout en réduisant le fond de roulement.

En 2008, la direction du CNRS n'a pas respecté son engagement financier pris dans la convention CNRS/CAES. Le budget du CAES a été augmenté seulement de 75 K€. Face à cette situation, la direction collégiale du CAES a su prendre les mesures nécessaires au redressement financier du CAES, tout en sauvegardant l'essentiel des mesures sociales.

Les élections au CNRS (voir tableaux en annexe)

Aux élections aux CAP de 2006, le SNTRS devient, avec 24,5 % des voix, la première organisation syndicale, toutes catégories confondues, pour la première fois de son histoire. Ce résultat est obtenu malgré la multiplication du nombre de listes et donc une dispersion des voix. Cependant le fort taux d'abstention est une caractéristique importante et préoccupante de ces élections : 51% chez les ITA et 57% chez les chercheurs.

En 2006 également se déroulent les élections aux CSD. Le SNTRS confirme sa progression avec 30.6% des voix chez les ITA soit 3.4 points de plus qu'en 2001 et consolide son implantation chez les chercheurs.

La faible participation aux élections au CAES en 2007 nécessite un second tour. Le syndicat malgré une légère progression, reste avec 24,4% derrière le Sgen-CFDT (26,3% malgré une baisse de 2,8%).

En 2008, aux élections au comité national, le SNTRS obtient 47 élus dans le collège ITA (soit globalement -1,7% mais +2% dans les 39 sections où il présentait une liste) et confirme sa première place chez les ITA à 39% (recul d'1%) et 7 élus dans les autres collèges (en progression chez les chercheurs et en recul chez les enseignants-chercheurs faute de candidatures). Il convient de noter la difficulté de comparaison avec la précédente élection au Comité National en raison de la forte progression des inscrits, due essentiellement aux IATOS des unités CNRS. Ceci explique aussi l'ampleur de la baisse de la participation et la progression de l'Unsa, bien implantée dans ce milieu.

Situation à L'INSERM

Bilan 1998-2008 : L'INSERM toujours à la pointe du pilotage et de la dérégulation de la recherche

L'INSERM sera fin 2008 évalué par l'AERES. Pour cette occasion, la direction de l'Institut a publié un bilan sur 10 ans (1998-2008) qui permet d'avoir une vue d'ensemble de son évolution, sous la Direction générale de Claude Griscelli (1996-2001) et Christian Bréchot (2001-2007).

De ce bilan, nous pouvons voir que l'INSERM a toujours été en avance dans toutes les restructurations de ces dernières années du système national de recherche:

- Dans les sciences biologiques et médicales, les financements sur contrats, en particulier de la part des associations caritatives, sont apparus depuis très longtemps. Le Téléthon, créé par l'AFM, a fêté ses 20 ans en 2007. l'ARC avait déjà commencé ces campagnes de dons pour la recherche contre le cancer dès les années 1960.
- Cela s'est accompagné d'une forte croissance de la précarité : par l'embauche de personnels « non titulaires »

760

755

765

770

775

785

790

795

dans différents instituts comme à l'ICIG de Villejuif, dont l'action syndicale a pu dans les années 1980 aboutir à un plan d'intégration dans la fonction publique d'un grand nombre d'entre eux, et par la mise en place de financement sur des « libéralités » : les jeunes chercheurs doctorants et post-doctorants recevaient une somme globale sans aucun contrat de travail, ni couverture sociale, ni aucun droit. Ce n'est que très récemment, sous la pression de la CGT et du SNTRS, qui ont entraîné les associations de jeunes chercheurs (CJC), que le gouvernement a imposé la fin de ce système de « libéralités », malgré la forte hostilité de certaines associations (en particulier la FRM). Aujourd'hui, nous assistons à une explosion des CDD payés sur contrats, en particulier par l'ANR (plus de 6000 CDD sur contrats ANR en 2007).

800

- Cela a aussi eu pour conséquence l'externalisation de certains domaines de recherche biomédicale, sous la pression des pouvoirs politiques : création de l'ANRS (SIDA) en GIP en 1992, du Généthon en 1990 (par l'AFM avec l'argent du Téléthon), création des Génopoles, puis des Cancéroples, dans le cadre du plan Cancer de J Chirac en 2005. Ce plan a aussi permis la création de l'INCa. Autant d'organismes fonctionnant comme des agences de moyens par des appels d'offres spécialisés.

C Bréchot a été le premier à mettre en place un financement individualisé complémentaire des chercheurs, sélectionnés par un comité ad hoc d'experts, appelé « contrat d'interface », consistant en un sursalaire de 30% (environ 1500 euros, année 2005, par mois) pour une durée de 5 ans renouvelable. Pour obtenir ces suppléments de salaire, payés par les partenaires, l'hôpital surtout, mais aussi les industries, les thèmes de recherche doivent être liés à la clinique. En 2007, nous comptons environ 800 chercheurs (mais aussi quelques IR) bénéficiaires de ces contrats d'interface sur environ 2500 chercheurs soit près de 30%.

- L'INSERM a été le premier EPST à avoir été découpé en 8 Instituts nationaux thématisés (en mars 2008)
- enfin, l'INSERM sera le premier EPST à être évalué par l'AERES en septembre 2008!

Le tableau ci-dessous, dont les données viennent du bilan de l'INSERM remis à l'AERES, montre bien le basculement des sources de financements, avec la montée en puissance des financements sur contrats (Ressources Propres) lesquels ont progressé de 258% alors que la subvention de l'Etat n'a progressé que de 37% sur ces 10 ans, avec une nette accélération à partir de l'année 2005, date de la mise en place de l'ANR.

Année	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	Variation 1998-2007
Subvention d'Etat (SE)1	325,3	339,5	343,8	360,9	341,3	361,7	392,1	403,1	422,4	446,1	+37,1%
Ressources Propres (RP) 1	43,4	39,3	49,2	61,0	80,5	68,1	94,3	104,1	130,9	155,4	+258%
Budget Total (SE+RP) 1	368,7	378,8	393,0	421,9	421,8	429,8	486,4	507,2	553,1	601,5	+38,7%
Emplois Budgétaires ITA ²	2693	2667	2672	2680	2678	2698	2728	2774	2777	2854	+5,99%
Emplois Budgétaires Chercheurs ²	1976	1963	2008	2067	2120	2069	2095	2165	2172	2191	+10,88%
Total Emplois Budgétaires ²	4669	4630	4680	4747	4798	4767	4823	4939	4948	5045	+8,05%
Emplois Contractuels sur SE ²	500	467	438	443	519	528	444	470	446	558	+11,60%
Emplois Contractuels sur RP2	180	234	290	323	445	450	468	542	806	1184	+557,78%
Total Emplois Contractuels ²	680	701	728	766	964	978	912	1012	1252	1742	+156,18%

¹ En Millions d'euros

² Effectifs

815

De même, nous constatons la montée en puissance des emplois contractuels sur ressources propres, parallèle à celle des financements : sur 10 ans, nous sommes ainsi passés de 180 à 1184 CDD sur contrats à l'INSERM soit une augmentation de 558% ! Alors que pour la même période, l'emploi titulaire n'a augmenté que de 8% (11% pour les chercheurs, 6% pour les ITA). Ainsi, selon les chiffres de la Direction, il y a plus de 1700 CDD en 2007 à l'INSERM.

820

Le tableau ci-dessous donne plus précisément l'origine de ces financements sur « ressources propres ». Nous voyons que l'augmentation de ses ressources propres entre 2005 et 2007 provient essentiellement de l'ANR (+1635%), des autres agences de moyens ANRS (+28%), INCa (+490%), des associations et fondations.

EVOLUTION DES RESSOURCES PROPRES 2005-2007

Organismes	2005	2006	2007	Variation 2005-2007
ANR	1,9	19,4	32,3	+1635%

INCa	2,5	8,0	14,7	+490%
ANRS	8,5	8,9	10,9	+28%
Associations - Fondations	18,6	23,1	27,2	+46%
Industries	20,6	19,8	22,5	+9%
Autres	64,9	51,7	47,8	-26%
Total	104,1	130,9	155,4	+49,3%

En Millions d'euros HT

De 2004 à 2007 le nombre total de contrats a augmenté de 110%, en grande partie du fait des financements de l'ANR (+202%) et des associations et fondations (+163%)

Ces rappels chiffrés montrent qu'il y a eu un véritable changement dans le fonctionnement de l'INSERM: les effets de l'intervention de plus en plus importante des associations caritatives dans le financement de la recherche biomédicale ainsi que la volonté politique de pilotage de plus en plus étroit des gouvernements (mise en place de la LOLF, création de l'ANR, ...) ont amené le fait que l'INSERM a de moins en moins d'autonomie dans la conduite de sa propre politique nationale de recherche. Ainsi, l'Institut ne doit plus avoir de politique scientifique propre, toute son activité doit être pilotée par la clinique, l'industrie et les associations de malades. Si nous admettons la nécessité d'une recherche clinique à l'INSERM, cette évolution de l'INSERM est inquiétante: allons nous devoir être les testeurs de molécules pour les firmes pharmaceutiques? C'est pourquoi nous sommes très attachés aux missions de l'INSERM telles quelles ont été définies dans le décret de 1983: « Encourager, entreprendre, développer à son initiative ou à la demande des pouvoirs publics tous travaux de recherche ayant pour objectifs: - la connaissance de la santé de l'homme et des facteurs qui la conditionnent sous leurs aspects individuels et collectifs dans leur composante physique et sociale; - l'acquisition ou le développement des connaissances dans les disciplines de la biologie et de la médecine ainsi que de l'ensemble des disciplines qui concourent au progrès sanitaire et médical; - La découverte et l'évaluation de tous les moyens d'intervention tendant à prévenir et à traiter les maladies ou leurs conséquences et à analyser l'état de santé de la population. »

2005-2007 : Un contexte général de mise en cause des statuts et des missions de l'organisme

La période 2005-2007 a été marquée par des modifications profondes du mode d'organisation, de financement, et
d'évaluation de la recherche à l'INSERM. Ces changements se sont accompagnés de la mise en cause des statuts et
de la rémunération des salariés de la recherche. Certains de ces bouleversements sont le fait des décisions du
gouvernement : loi « pacte de la recherche » et mise en place de l'ANR (financement par projet et CDD) et de
l'AERES (évaluation par des comités ad hoc). D'autres changements sont spécifiques à l'INSERM : le Directeur
Général de l'INSERM, C. Bréchot, a mis en place un ensemble de mesures qui a profondément changé le
fonctionnement de l'Institut. La plupart de ces mesures de dérégulation ont été reprises par le gouvernement et par
les autres organismes.

Dans le domaine de l'évaluation, il a diminué le mandat des unités de 12 à 4-8 ans, il a mis en place une évaluation et un financement par équipe avec pour conséquence la rupture des solidarités internes, il a concentré les pouvoirs locaux par la création des centres de recherche, il a diminué le rôle des instances scientifiques élues au profit des comités ad hoc, il a introduit massivement des experts extérieurs, il a changé la composition des instances scientifiques au détriment des élus du personnel et il a mis en place le classement régional des ITA au détriment du rôle des CAP.

Les attaques contre le statut de fonctionnaire se traduisent par la diminution du recrutement jeune avec le changement du rapport CR1/CR2 (aggravé par les directives européennes qui font disparaître la limite d'âge au recrutement CR2), par le développement du recrutement non statutaire (contrats AVENIR, CDD 3 à 5 ans, CDD ANR), par la mise en place d'une politique de sursalaires (contrats d'interface de 1500 euros par mois, des primes pour les responsables hiérarchiques, etc., et pour les ITA, des primes exceptionnelles dont les montants et les modes d'attribution sont le plus souvent complètement opaques).

Ces mesures se sont accompagnées d'une mise en cause des missions de l'organisme avec une orientation systématique vers la politique de programmes, un recentrage sur la recherche clinique et thérapeutique (CIC, industrie pharmaceutique), l'externalisation de l'ensemble de la valorisation vers une filiale privée (INSERM Transfert), des expertises collectives marquées par leur approche unilatérale faisant la part belle aux lobbies comportementalistes au détriment de la composante psychiatrique et sociologique.

Ces réformes ont été accompagnées d'un recul de l'espace de négociation et de concertation. Toutes les instances où siègent des représentants du personnel ont peu à peu perdu leurs prérogatives en devenant des caisses d'enregistrement des décisions de la Direction de l'INSERM. Ceci est vrai pour les CAP, les CSS, le Conseil Scientifique, mais aussi d'autres instances telles que le CTPC ou le Conseil d'Administration. Pendant cette période, la Direction de l'INSERM n'a pas seulement œuvré pour marginaliser les syndicats mais elle a mené un combat

19

825

830

835

840

845

850

855

860

865

idéologique pour intégrer une partie des cadres à sa politique. Ces réformes ont rencontré une certaine bienveillance dans une tranche significative de chercheurs et d'ingénieurs, particulièrement chez les nouveaux recrutés, et chez les responsables hiérarchiques, séduits par l'amélioration de leurs revenus (des centaines des contrats d'interface) et par l'augmentation des moyens financiers pour certains laboratoires (obtention des contrats ANR, financement INSERM modulé à la hausse pour les laboratoires « d'excellence »). Ces mesures ont renforcé le clientélisme et marginalisé la majorité des chercheurs et ITA qui ont vu leurs salaires réels et leurs conditions de travail se dégrader (blocages de carrières, pression accrue au travail, stress, ...).

2007-2008 : un nouveau Directeur Général pour découper l'INSERM en 8 Instituts

Après la démission forcée de C Bréchot en octobre 2007 suite à l'affaire Métagenex (voir plus loin), le nouveau Directeur Général de l'INSERM, André Syrota, a recu dès son arrivée une lettre de mission des deux ministères de tutelle (Recherche et Santé) pour « réorganiser l'ensemble de la recherche biomédicale en France ». Cette « réforme » fut annoncée, sans aucune concertation, le 5 mars 2008 par la Ministre de la Recherche et le Directeur Général lors de la réunion annuelle des Directeurs d'unités INSERM. Au Conseil d'Administration du jeudi 27 mars 2008 figurait le vote du « nouveau schéma » d'organisation de l'INSERM, avec la création de huit instituts thématiques « chargés de la gestion et de l'animation scientifique de la recherche biomédicale », associant les autres partenaires comme le CNRS, l'INRA, l'INCa (Institut National du Cancer), l'ANRS (Sida), etc. Cette réforme de l'INSERM est une étape dans la volonté politique exprimée par le Président de la République que les organismes publics de recherche (CNRS, INSERM...) deviennent des agences de moyens et que les universités soient au centre du système de recherche (LRU). Le vote des huit instituts, tels que proposés par l'INSERM, a été acquis malgré le vote contre de 5 des 6 représentants du personnel (SNTRS-CGT, SNCS-FSU, SGEN-CFDT), SNIRS-CGC s'abstenant. Cela montre la détermination de la Direction de l'INSERM comme de ses tutelles ministérielles, d'imposer leur choix aux personnels de l'Institut et par delà à la communauté scientifique.

Actions syndicales spécifiques INSERM

- Expertise Collective INSERM sur les « troubles des conduites chez l'enfant » (2005-2006)
- 895 Le but de cette étude était « d'améliorer le dépistage, la prévention et la prise en charge » de ce trouble. Le SNTRS CGT a dénoncé cette entreprise qui, sous couvert de scientificité, et en usant des deniers de l'Etat, préconisait « un repérage des perturbations du comportement dès la crèche et l'école maternelle ». Ces « troubles des conduites » seraient précurseurs de la délinquance juvénile. Il a dénoncé la médicalisation, assortie de préconisations de santé publique, de comportements reconnus comme normaux, par les experts eux-mêmes, jusqu'à l'âge de 4 ans. Un Appel en réponse à l'expertise INSERM sur les troubles de conduite chez l'enfant a été lancé par un collectif de médecins psychologues, psychiatres et de pédiatres « Pas de zéro de conduite pour les enfants de trois ans » qui a réuni plus de 200 000 signatures! Le SNTRS CGT a appelé tous les personnels de l'INSERM, des autres EPST à signer cet Appel. Le SNTRS a régulièrement eu des contacts avec ce collectif, participé à leurs colloques et l'élu SNTRS au CA INSERM est intervenu pour que les modalités de publications de ces expertises collectives soient
 - Fusion entre le Département de Valorisation et de Transfert Technologique (DVTT) et Inserm-Transfert (2006)

Il s'agissait de la disparition d'un département du Siège au profit d'une structure privée. Devant cette privatisation larvée, les personnels du service se sont mobilisés pour faire entendre leurs inquiétudes. Ils ont été nombreux à manifester à l'occasion du CTPC et du CA de l'INSERM.

- Le Téléthon : Le SNRS-CGT est la seule organisation syndicale à oser dénoncer chaque année le scandale du Téléthon. (Extrait du communiqué de presse du SNTRS-CGT, décembre 2007)
- « Depuis 20 ans, le Téléthon met en avant la souffrance des enfants et la détresse des parents pour récolter des fonds pour la recherche sur les maladies génétiques, l'aide au handicap, l'accès au soin des malades. Compte tenu de l'absence de financement de l'Etat, tout ce système repose uniquement sur la générosité des téléspectateurs. Ce qui amène les organisateurs à faire promettre plus à la recherche qu'elle n'est en mesure de réaliser. Le Téléthon repose sur un malentendu. L'argent récolté sert à la recherche alors que la recherche n'a pas pour but immédiat de soigner mais de comprendre. Si la connaissance contribue au traitement des maladies, il n'y a pas néanmoins de lien direct entre les progrès de la recherche et les progrès thérapeutiques. »
- 920 CAP INSERM: Le classement B, un déni de justice pour la promotion des agents de l'INSERM Depuis 2002, la Direction a modifié la procédure afin de lier la carrière des ITA à sa politique de pilotage. La procédure actuellement mise en place par la DRH impose un pré-classement par l'administration en A et B. La DRH de l'INSERM a confirmé le rejet de tous les dossiers classés B par l'Administration. Ce classement en région, réalisé en dehors de toute transparence, ne repose pas sur la qualité des dossiers mais uniquement sur les choix de

885

880

875

890

900

905

910

l'Administration s'appuyant sur quelques directeurs de formation. Avec ce système qui génère des injustices, la Direction favorise les fonctions de gestion stratégique et les plateaux techniques au détriment des fonctions de laboratoire. C'est pour les personnels la perte d'un droit : la possibilité pour tout dossier (s'il répond aux critères administratifs de promotion) d'être examiné en CAP. Le SNTRS-CGT a demandé que la CAP retrouve ses prérogatives en ayant la possibilité d'examiner tous les dossiers des ITA.

Comment revenir sur ces classements A et B? Comment continuer à travailler en CAP sur les seuls dossiers classés A? Comment impliquer les personnels dans cette lutte, pour que cela ne se réduise pas une bataille d'élus face à la Direction?

Unité 601 à Nantes : mauvaise santé au travail !

Depuis plusieurs années les personnels de l'unité Inserm U601 du CHU de Nantes signalent en vain à leur direction des symptômes de gêne respiratoire. L'expertise des locaux a mis en évidence des conditions d'hygiène déplorables dont la déficience du système de ventilation d'air qui n'avait été ni contrôlé ni nettoyé depuis semble-t-il la construction du bâtiment en 1990. Les différents CHS ont été saisis après les travaux de ventilation et la situation est restée stationnaire quant aux conditions de travail. La CGT a mis en garde les autorités de tutelle sur leur désinvolture face à des conditions d'hygiène et de sécurité aussi dégradées. La CGT leur a demandé d'assumer leur responsabilité en prenant toutes les mesures nécessaires afin d'assurer la santé des personnels et la continuité du travail scientifique. Bien que n'ayant pas de syndiqué dans le laboratoire, le SNTRS a joué un rôle moteur en fédérant les forces CGT (FERC-sup, CGT Hôpital) dans les démarches auprès des personnels et de toutes les administrations et autorités impliquées.

- CAES - CESU Garde d'enfants (2006)

935

940

945

950

955

960

965

970

975

La loi du 10 juillet 2006 imposait à l'INSERM, dès 2007, le remplacement de la subvention « garde d'enfant » au profit du « CESU garde d'enfant » et précisait que « tout agent remplissant les conditions... peut être bénéficiaire de CESU - garde d'enfant, quel que soit son revenu », il s'agissait donc d'une obligation de l'employeur vis-à-vis des salariés. Ce « CESU garde d'enfant » peut profiter à tout agent ayant un enfant de moins de 3 ans avec des subventions allant de 200 euros minimum à 600 euros par an et par enfant. Le SNTRS-CGT n'est pas opposé a priori à la gestion par le CAES des obligations de l'INSERM concernant les « prestations d'action sociale interministérielles » à condition que la somme versée par l'INSERM couvre la totalité des subventions dont les agents doivent bénéficier. Au CNAS du 18 décembre 2006, 1) vote sur le projet de convention proposé : 10 contre (4 SNTRS CGT, 4 SNCS, 2 SNIRS), 4 pour (SGEN) et 3 abstentions (SGEN); 2) vote sur demande de renégociation de la convention afin d'obtenir les moyens indispensables à la mise en application totale du CESU - garde d'enfants : 10 pour (4 SNTRS CGT, 4 SNCS, 2 SNIRS), 5 contre (SGEN), 2 abstentions (SGEN)

Affaire Métagenex – démission de C Bréchot, DG de l'INSERM (octobre 2007)

Métagenex : un scandale d'Etat ! La démission de C. Bréchot, ancien DG de l'INSERM, fut la conséquence des pressions exercées par les Ministères de la Santé et de la Recherche pour que l'INSERM cède les licences d'exploitation du test ISET à la société Métagenex. Pour les Ministères de tutelle, L'INSERM devait respecter ses engagements de cession de licences, au nom d'un « risque financier » pour l'Etat.. Leur décision est en contradiction avec les avis des comités d'Ethique. Cette affaire n'est qu'en fait qu'une conséquence prévisible des politiques mises en place par la loi d'innovation de 1999. Pourquoi les intérêts de l'INSERM et ceux de la Santé publique, dont l'Etat devrait être le garant, n'ont pas été pris en compte au moment de la cession des brevets du test ISET ? Pourquoi l'INSERM a fait appel à des fonds d'investissements, dont les dirigeants sont des financiers totalement étrangers à la recherche ? Pour le SNTRS CGT, C Bréchot a mis en place à l'INSERM tous les outils de ce fiasco. Il a été victime de sa propre logique.

Une réaction commune SNTRS CGT, CGT AXA et CGT BNP Parisbas, UGICT CGT: « au nom de la CGT, nous demandons qu'AXA et la BNP PARIBAS, si sensibles à leur image éthique, interviennent auprès de METAGENEX pour retirer ce test du marché tant que ce dernier n'aura pas été médicalement et scientifiquement évalué. Le conflit d'intérêt ne serait-il pas du côté d'AXA et de la BNP-PARIBAS qui pourraient vouloir préconiser ce test auprès de tous ses clients bénéficiaires de contrat d'assurance santé ou de crédit, ce qui mettrait les compagnies en position « gagnante » en amont et en aval du produit ? »

III- L'influence du SNTRS-CGT à l'INSERM

Depuis la dernière Conférence Nationale à la date de rédaction de ce rapport, plusieurs élections ont eu lieu à l'INSERM : les Commissions Scientifiques Spécialisées (CSS) et le Conseil Scientifique en 2007, les Commissions Paritaires Administratives (CAP) en 2007, le Comité National d'Action Sociale (CNAS du CAES) et le Conseil d'Administration (CA) en 2008.

III-1. Commissions Scientifiques Spécialisées (CSS) et Conseil Scientifique 2007

La désaffection des personnels vis à vis des CSS s'est traduite par une très faible participation des personnels à ces élections de plus de 11% aussi bien chez les chercheurs (collège B) que chez les ITA (collège C). Nous tombons à une participation autour de 30% seulement une grande partie des personnels ne se sentant pas concernés ou étant sans illusions sur le rôle que joueront demain les nouvelles CSS et le Conseil Scientifique avec la montée en puissance de l'AERES. Ces instances scientifiques ne sont plus perçues comme celles qui définissent la politique scientifique de l'organisme à l'écoute des laboratoires et des personnels, mais des lieux de consensus dans lesquelles la Direction fait passer ses orientations. Les CSS ont au fil du temps accepté d'être dessaisies de leurs prérogatives au profit de comités ad hoc. Malgré la résistance, en particulier au cours du mouvement de 2004, elles ont fini par accepter les critères d'évaluation et de notation sans cesse changeants de la Direction. Le résultat : les laboratoires éclatent en équipes dans des centres de recherche, de plus en plus de chercheurs sont hors formation et ne trouvent aucune aide. Cette dérive des commissions s'est accélérée avec l'ancien Conseil Scientifique dont le président, contrairement à son prédécesseur, s'est mis au service de la politique de la Direction Générale.

Conseil Scientifique

Collège C (ITA)

980

985

990

995

1000

1005

1020

Dans ce contexte difficile, et avec une modification profonde du mode électoral (scrutin plurinominal pour les chercheurs), le SNTRS CGT obtient un bon résultat pour le collège C ITA (encore un scrutin par liste) : nous obtenons 38,1% (+0,9%) et deux élus au Conseil Scientifique, ce qui est une première! Nous passons devant le SGEN qui obtient 36,2% et un élu (-1,1%). Le SNIRS obtient 14,4% (+1%) et un élu, la CFTC obtient 11,2% (-0,8%) est sans élu.

CS ITA	SNTRS	SGEN	SNIRS	CFTC
1999	33,1 (1 élu)	43,3 (2 élus)	15,2 (1 élu)	8,4
2003	37,2 (1 élu)	37,4 (2 élus)	13,4 (1 élu)	12,0
2007	38,1 (2 élus)	36,3 (1 élu)	14,4(1 élu)	11,2

Collèges Al (DR) et B1 (CR):

Le SNCS profite du nouveau système de scrutin nominal, il obtient 3 des 4 sièges en A1 (score entre 32 et 36%) et les 4 sièges en B1 (score entre 35 et 45%). Le SGEN n'obtient aucun élu chercheur. Le SNTRS n'a aucun élu mais obtient un score plus qu'honorable compte tenu des modalités de scrutin : nos candidats ont obtenu entre 9% et 12%.

Commission Scientifique Spécialisée

Collège C (ITA)

Sur les 7 CSS, le SNTRS obtient 45,9% et 9 élus en se présentant dans toutes les CSS, le SGEN obtient 36,2% et 8 élus en ne se présentant que dans 5 CSS, le SNIRS obtient 17,9% et 4 élus en ne se présentant que dans 4 CSS. La CFTC ne présentait aucune liste. Dans les 2 CSS où les 3 syndicats étaient présents, chacun obtient un élu. Le SNTRS est premier à la CSS1, le SGEN est premier à la CSS 6. Dans les 3 duels SGEN-SNTRS (CSS2, CSS3, CSS5), le SGEN obtient environ 60% et 2 élus, le SNTRS 40% et un élu. Dans les 2 duels SNTRS-SNIRS (CSS4 et CSS7), le SNTRS obtient environ 60% et 2 élus, le SNIRS 40% a un élu.

1010 | Collèges A1 et B1

Le SNCS a réussi souvent à placer un grand nombre d'élus aussi bien en A1 qu'en B1 dans la plupart des CSS, sauf à la CSS 3 (santé publique), où le SGEN arrive à avoir des élus et est en tête, discipline qui est traditionnellement une place forte du SGEN. Mais dans toutes les autres CSS, le SGEN n'obtient pas d'élu chercheur.

Les candidats chercheurs SNTRS en CSS ont obtenu des résultats honorables mais insuffisants pour être élu : 33,3% (CSS2, A1); 23,4% (CSS3, A1); 20,4% et 15,5% (CSS4, B1); 12% (CSS5, B1). Ces résultats montrent que les réflexes disciplinaires et la notoriété scientifique sont des éléments structurant du vote. Dans la phase actuelle, l'orientation de lutte que nous préconisons n'apparaît pas crédible. Ce qui domine c'est la résignation et le moindre mal.

III-2. CAP 2007

Recul du SNTRS-CGT dans un contexte de forte abstention.

Les résultats des élections des CAP INSERM 2007 ont été marqués par le recul de notre syndicat dans un contexte de très forte abstention. Pour la première fois, l'abstention touche plus de la moitié des inscrits (54%).

CAP Chercheurs	SNTRS	SGEN	SNIRS	SNCS	CFTC

+ ITA					
2001	31,8	27,1	16,6	18,6	5,9
2004	29,3	24,6	16,8	20,5	8,8
2007	26,0	28,5	15,3	17,4	12,8

1025

Le SNTRS-CGT n'est plus le premier syndicat à l'INSERM et le SGEN-CFDT reprend la première place perdue aux élections de 2001, année où le SNTRS-CGT avait obtenu la première place et son plus haut score historique (32%). Une étude détaillée par corps montre que les pertes électorales sont majoritairement concentrées dans les corps des ingénieurs (AI, IE et IR) où nous reculons de plus de 7%. Nous reculons faiblement chez les chercheurs (-1.8%) et nous nous maintenons chez les techniciens, les AGT et les AJT (-0.7%).

CAP ITA	SNTRS	SGEN	SNIRS	CFTC	SNCS
2001	44,4	28,9	16,5	9,5	0,7
2004	40,1	24,9	19,3	14,7	
2007	35,5	28,0	15,4	21,1	

1030

Malgré le fort recul chez les ITA (-4.6%), le SNTRS-CGT reste le premier syndicat dans cette catégorie de personnel et garde 13 élus en CAP (avec quelques changements de corps) et 3 sièges au CTPC. Les résultats des autres syndicats sont marqués par la forte progression de la CFTC chez les ITA (à 21,1% soit plus 6,3%, passant devant le SNIRS), la remontée sensible du SGEN-CFDT surtout chez les chercheurs (plus 7%) et chez les ingénieurs (IR-IE-AI), le fort recul du SNCS chez les chercheurs (-9,4% chez les CR, -4.5% chez les DR) qui lui fait perdre un siège au CTPC au profit du SGEN-CFDT.

CAP Chercheurs	SNTRS	SGEN	SNIRS	SNCS
2001	11,6	24,1	16,9	47,4
2004	13,2	22,5	13,2	51,1
2007	11,4	29,4	15,2	44,0

1035

III-3. CAES 2008 : Pour la première fois depuis sa création le CAES est présidé par le SNTRS-CGT.

Le SGEN CFDT continue de perdre en voix (moins 3,6%) et en siège : de 8 sièges en 2002, il est passé à 7 sièges en 2005 et en 2008 et à 6 sièges en 2008 avec 36,8%. Le SGEN exerçait les responsabilités de la gestion du CAES INSERM (Présidence et Secrétariat Général), depuis sa création. Le recul du SGEN sanctionne la gestion particulièrement autoritaire de la présidente du CAES.

CAES	SI	NTRS	SGEN		SNIRS		SN	CS
2002	22,1	(4 élus)	43,8	(8 élus)	15,7	(2 élus)	18,4	(3 élus)
2005	24,7	(4 élus)	40,7	(7 élus)	11,7	(2 élus)	22,9	(4 élus)
2008	25,9	(5 élus)	36,8	(6 élus)	12,2	(2 élus)	25,1	(4 élus)

1040

Le SNCS FSU progresse en pourcentage (plus 2,1%) avec 25,1% et garde ses 4 élus, acquis lors des dernières élections. Le SNTRS CGT gagne 1,15% avec 25,9% et surtout gagne un élu de plus soit 5 élus. Le SNIRS CGC est stable avec 12,2% (plus 0,4%) et garde ses 2 sièges. D'où une situation nouvelle où les listes SNTRS et SNCS ont ensemble une majorité absolue (51% des voix et 9 élus sur 17 membres au CNAS).

1045

Une nouvelle majorité SNTRS-SNCS: un accord fut conclu entre le SNTRS CGT et le SNCS FSU pour gérer le CAES. Accord qui s'est traduit par l'élection de Françoise MUZEAU (SNTRS-CGT) à la présidence... Dépité par sa défaite, le SGEN a refusé de participer au bureau du CAES.

III-4. Conseil d'Administration 2008

Nouvelle baisse de la participation: -5,7% (-106 voix) chez les ITA; -3,8% (-57 voix) chez les chercheurs!

1050

Le SNTRS et le SGEN sont à égalité chez les ITA avec 36,05% (1 élu chacun). Le SNTRS CGT est en baisse chez les ITA (-3%) et en légère baisse chez les chercheurs (-0,5%). Fort progrès de la CFTC de +3,6% chez les ITA mais sans élu. Le SNCS FSU baisse de 1,2% chez les chercheurs et perd son deuxième siège qui revient au SNIRS. Léger progrès du SGEN CFDT (+0,2% ITA et +0,8% chercheurs). Déclin du SNIRS CGC chez les ITA (-0,7%) mais garde un élu ITA et légère remontée chez les chercheurs (+0,9%), ce qui permet au SNIRS de repasser devant le

SNTRS et de récupérer un siège chercheur.

CA Chercheurs + ITA	SNTRS	SGEN	SNIRS	SNCS	CFTC
2002	25,3	34,9	15,7	19,2	4,9
2005	27,9	32,7	14,1	19,7	5,6
2008	25,7	33,0	14,1	19,7	7,5

CA ITA	SNTRS	SGEN	SNIRS	CFTC
2002	36,5 (1 élu)	38,1 (1 élu)	17,1 (1 élu)	8,3
2005	39,1 (1 élu)	35,9 (1 élu)	15,5 (1 élu)	9,5
2008	36,0 (1 élu)	36,0 (1 élu)	14,9 (1 élu)	13,1

CA Chercheurs	SNTRS	SGEN	SNIRS	SNCS
2002	9,4	30,3 (1 élu)	13,8 (1 élu)	46,5 (1 élu)
2005	12,3	28,3 (1 élu)	12,2	47,2 (2 élus)
2008	11,8	29,0 (1 élu)	13,1 (1 élu)	46,1 (1 élu)

IV- La vie de la Section Nationale INSERM

IV-1. Effectifs

Globalement, nous avons augmenté le nombre d'adhérents actifs à la section INSERM (145 en fin 2005, 156 en août 2008, soit plus 11), mais avec des disparités entre nouvelles adhésions (+31) et démissions (-20). Celles-ci sont en grande partie dues aux départs à la retraite (7) de plus en plus nombreux, 3 longues maladies, 1 mutation, 1 congé parental, 3 pour raisons financières et 5 pour problèmes vis à vis du syndicat (désaccords ou raisons personnelles). Ces départs sont compensés par de nouvelles adhésions. Ceci pose la nécessité de la formation syndicale de ces nouveaux camarades : aucune session de formation SNTRS INSERM n'a eu lieu ces dernières années après celle de mars 2005 rassemblant une dizaine d'adhérents.

Anr	née	Nb Adhérents	Adhésions	Démissions	Bilan
20	06	154	+14	-5	+5
20	07	145	+4	-13	-9
2008 (août)	156	+13	-2	+11

1065 IV-

IV-2. Sections

Nous ne pouvons faire le constat que globalement les sections locales INSERM ont mal fonctionné. Nous ne pouvons nous en satisfaire. Malgré l'engagement, pris lors de notre Conférence Nationale INSERM de 2005, de faire de la relance des sections locales une priorité, nous n'avons pas pu mettre en pratique ces bonnes résolutions. Mais maintenant, cela devient une urgence et il faudra rapidement assurer le renouvellement des responsables de certaines sections. De même, nous avons fait le constat que les militants du SNTRS à l'INSERM sont tous pris dans au moins un mandat électif (CAP, CSS, CAES, ...), voir même plusieurs mandats pour certains, ce qui se traduit par de réelles difficultés à assurer une activité syndicale sur le lieu de travail,

Création d'un Collectif SNTRS CGT du Département Système d'Information (DSI) de l'INSERM: La Conférence Nationale de la section INSERM du SNTRS CGT, réunie le 18 novembre 2005, a décidé de créer un « Collectif SNTRS CGT du DSI » regroupant les adhérents du SNTRS CGT appartenant au Département Système d'Informations de l'INSERM, quel que soit leur lieu de travail (Siège, Auteuil, Villejuif ou dans les ADR). Ce « Collectif SNTRS DSI » a en charge le travail syndical, SNTRS CGT, pour tout ce qui concerne la vie du DSI et la situation de ses personnels.

IV-3. Presse syndicale

L'utilisation systématique du courrier électronique aussi bien pour des informations, des tracts, des comptes rendus nous a amené petit à petit à ne plus éditer de journal papier « SNTRS Infos INSERM ». Nous avons diffusé par mail des « SNTRS Infos INSERM » « spécial Comptes Rendus ». Nous avons diffusé par courrier électronique une « Lettre d'Infos SNTRS INSERM », constituée d'informations brèves avec renvoi par lien internet à des textes sur le site Web du SNTRS. Il y a eu 4 numéros en 2006, 3 numéros en 2007, et aucun en 2008! Nous avons de réelles

1075

1070

1085

difficultés à obtenir des listes de diffusion de mail complètes des agents INSERM et pour évaluer la portée de cette Lettre d'Infos. Nous avons aussi de grandes difficultés pour assurer une régularité de parution de cette Lettre.

IV-4. Structures de la Section INSERM (Bureau, CE, Groupes de travail)

1090

La fréquentation de la CE INSERM est d'environ 10 à 20 personnes en moyenne, ce qui est insuffisant, surtout en ce qui concernent les élus en CSS (membres de droit selon nos règles actuelles). Il faut toujours regretter la très faible participation des chercheurs. La CE INSERM s'est réunie régulièrement, environ une fois par mois. Le Bureau INSERM s'est réuni régulièrement (une réunion tous les quinze jours environ) avec une participation de l'ordre de 4 à 8 camarades en moyenne.

V. Quels enjeux pour la section nationale INSERM?

1095

L'abstention, qui ne cesse de croître à chaque élection aussi bien pour les ITA que pour les Chargés et les Directeurs de Recherche, traduit le découragement des personnels face à l'aggravation permanente des conditions de travail dans les laboratoires et les services. Le syndicalisme n'apparaît pas crédible pour défendre les personnels. Le SNTRS est le syndicat qui subit le plus cette désaffection alors qu'il est le seul à agir contre la politique de la Direction Générale. Comment expliquer ce paradoxe? A l'INSERM, le syndicalisme dominant, celui du SNCS et SGEN, est un syndicalisme d'accompagnement, de régulation des politiques des Directions Générales successives. Ce syndicalisme avait sa légitimité tant que la Recherche publique avait une marge d'autonomie. La situation nouvelle créée depuis le Pacte pour la Recherche enlève tout intérêt à ce syndicalisme confiné aux instances de l'organisme. Il n'y a plus rien à négocier même à la marge. La Direction Générale et le Ministère ont la haute main sur tout le dispositif de l'organisme, il n'y a plus de zone de pouvoir à partager. L'autoritarisme, la subordination hiérarchique régissent la vie des services et des laboratoires. Bien que vivant très mal cette situation, les personnels apparaissent résignés ne croyant pas à la possibilité de s'y opposer compte tenu de la situation politique générale.

1105

1100

Ce sentiment de résignation constitue un défi pour le SNTRS. Si en l'état actuel, les personnels ne sont pas convaincus que l'on peut modifier la politique de la Direction Générale et ne croient pas en la capacité des syndicats à améliorer quoique ce soit, il n'en reste pas moins qu'ils sont mécontents et que beaucoup d'entre eux souffrent. Néanmoins, nous pouvons constater une augmentation du nombre d'adhérents ce qui montre une forte attente de la

1110

part des personnels à l'égard du syndicat.

1110

Le syndicalisme à l'INSERM a été essentiellement délégataire. Les limites historiques de cette conception ont été atteintes. Il faut revenir à un syndicalisme dans lequel les salariés sont acteurs. Il faut que le SNTRS incite et accompagne les personnels dans leur lutte pour résoudre des situations concrètes qui se posent dans les laboratoires et les services. Mais c'est la que réside la faiblesse du SNTRS à l'INSERM, la majorité de ses adhérents sont isolés. Les départs en retraites, les incessantes restructurations sur les sites ont fait disparaître la plupart des sections syndicales. Ce handicap est accru par le fait que bon nombre d'adhérents sont absorbés par leurs taches d'élus dans les multiples instances de l'organisme.

1115

Le rapport d'activité est la traduction de cette situation étant essentiellement celui du bureau INSERM du syndicat. Or, le syndicalisme de lutte ne peut se réduire à guelques militants aussi actifs et dévoués soient-ils.

1120

La création de sections syndicales sur les lieux de travail doit être au cœur de la réflexion de la Conférence Nationale INSERM. Cette réflexion doit intégrer les profondes restructurations en cours sur les sites de recherche. Il y va de l'avenir de la CGT à l'INSERM.

Le grand chambardement à l'INRETS

1125

De fin 2005 à 2008, on est passé de l'annonce du déménagement d'Arcueil en 2010-2012 à sa réalisation quasi complète avec 2 ans d'avance au moins (fin août la direction générale est installée à Bron, et les futurs locaux à Champs sur Marne sont loués pour occupation en décembre, ceux de Satory étant en construction pour fin mars 2009).

1130

Cette situation locale de l'institut ne peut être dissociée de la réforme structurelle de la recherche, pôles de compétitivité, PRES et ANR en tête. Prétexte à un organigramme cible, demandant aux personnels ITA de postuler sur de nouvelles fonctions, elle s'accompagne d'un recours croissant aux CDD, y compris de longue durée, essentiellement pour les postes 'de haut niveau' de la Direction Générale mais aussi pour ceux de recherche (nombreux départs en retraite non remplacés par concours).

Enfin, une rotation rapide des postes de la direction générale visés par le transfert à Bron aboutit à une réelle perte de compétences et à une désorganisation de l'institut, particulièrement pour les ressources humaines. Aujourd'hui sur

de nouvelles fonctions à l'Inrets, des personnels ont ordre de ne pas aider des personnels débutant sur leurs anciennes fonctions. Le SRH n'arrive plus à répondre à ses missions, notamment la gestion des départs à la retraite, la mise en application des décisions des CAP de 2007.

L'activité de la section Inrets Arcueil-Bron du SNTRS s'est le plus souvent faite en commun avec le syndicat CGT des personnels de Villeneuve d'Ascq, ainsi que les autres syndicats (CFDT et SUD) de l'Inrets.

-Relais par tract, affiche, participation aux manifestations de différentes actions du SNRTS et de la CGT, (salaire, précarité,. défense du CNRS)

liste de candidats (souvent en intersyndicale) et participation aux instances (CA, CTP et CCL, CS, CEC, CAP ...)Action contre la délocalisation du centre d'Arcueil de l'INRETS

Lettre aux ministres de tutelle en Octobre 2005 ainsi qu'en Juin 2006 (à l'occasion du renouvellement du DG et de la lettre de mission des ministres correspondante)

Questionnaire au personnel

1145

1175

Action sur le programme quadriennal de l'INRETS

Ecriture en septembre 2005 d'un texte (signé par la moitié du personnel) contre l'abandon de la recherche à long terme, les pôles de compétitivité et le recours exagéré aux contrats

Actions contre l'organigramme-cible : contre la création de sous-chefs, contre la « mutualisation » des compétences qui se fonde sur une non-reconnaissance de ces compétences, contre le recours à l'externalisation Action contre le style de gestion du DG

Recours au tribunal administratif parce que sur le dossier du déménagement le CTP a été contourné et le CA n'a pas eu d'information loyale

Nombreux tracts contre l'absence de concertation, notamment concernant la mise en place des primes au mérite : extension de l'ISFIC à des chefs de projets et mise en œuvre de la modulation de la PPRS pour les ITA selon le bon vouloir du prince sans même tenir compte de l'avis du directeur de l'unité ou du chef de service...

En 2008, un élu au CA contraint à démissionner sous pression de la direction (CDD à la direction scientifique), provoquant la démission collective de tous les élus syndicaux et de nouvelles élections au CA.

Défense de diverses personnes et dossiers

Un CDD qui se fait éjecter en cours de contrat, la chef du personnel qui avait trop parlé à la mission d'audit de l'INRETS, mais aussi de nombreux contacts qui n'ont pu donner lieu à une défense sérieuse (éviction en 2005 par suppression du poste de la direction financière recréé en 2007, CDD en fin de contrat...).

Attention, le harcèlement moral continue sur plusieurs personnes poussées dehors ou à la retraite suite à l'organigramme cible, qui, après les « fonctions d'appui » (direction, services généraux, secrétariats et postes de gestion des UR) va s'appliquer aux informaticiens puis aux derniers ITA dans les UR ...

L'action de la section, et au-delà des autres syndicats, a sans doute eu des résultats insuffisants, à moduler avec une faible syndicalisation, en tout cas pour la CGT Arcueil-Bron, et traditionnellement une faible mobilisation du personnel à l'Inrets.

1170 Institut National d'Etudes Démographique (INED)

Election au CA de l'INED

L'ancien CA était composé de 2 représentants CFDT et 2 CGT. Le nouveau sera composé de 4 élus CGT, deux chercheurs et deux ITA. Le nombre d'inscrit était de 164 contre 148 en 2004, celui des votants de 113 contre 98.

Organisation des personnels : l'enjeu de l'outil syndical

Doter la CGT d'un outil syndical efficace pour défendre les personnels

Après une croissance régulière de 6% en moyenne entre 2002 et 2007, le nombre d'adhérents marque le pas entre 2005 et 2008. Cela est l'effet d'un double processus : les départs à la retraite des classes d'âge nombreuses et l'insuffisance d'activité de syndicalisation. La part des retraités s'accroît ce qui montre le dynamisme de l'activité en direction des anciens travailleurs scientifiques, celle des actifs diminue, ce qui est inquiétant. Les efforts de

1180

syndicalisation sont insuffisants et le syndicat devra entreprendre des actions pour gagner de nouvelles adhésions.

Notons, comme en 2005, la faiblesse de la syndicalisation dans deux populations pourtant nombreuses dans les laboratoires, les personnels précaires et les doctorants. Là encore des initiatives doivent être entreprises pour s'adresser aux non titulaires et aux jeunes chercheurs en formation. L'activité en direction des précaires est très insuffisante. Le syndicat devra faire des efforts dans cette voie, la création des agences par le gouvernement en effet développe cette population dans notre milieu.

1185

	Nb. de FNI versés (1)	Taux annuel de progression	UGICT	CGT	Retraités	Nb timbres	Rapport FNI/tbre(2)	Adhérents au PAC
2007	1321	-1,77%	965	112	244	13572	10,27	1041
2006	1298	-0,84%	952	100	235	13628	10,50	1028
2005	1309	+0,38%	974	94	232	13373	10,22	1000

Tableau: Evolution du nombre d'adhérents et de timbres versés (2005-2007).

- (1) Le 1er timbre est versé au FNI.
- (2) Ici le FNI n'est pas compris. Ajouter un timbre pour connaître le nombre de timbres versés en moyenne par adhérent l'année considérée.

Renforcer le syndicat : le nécessaire renouvellement militant

Renforcer le syndicat et améliorer son organisation est une nécessité. Dans ce but nous avions organisé des réunions du bureau national avec une délégation des régions. Un certain nombre de camarades du bureau national se sont rendus en région, une réunion des secrétaires de région a également permis de faire le point sur ces questions d'organisation. Ces rencontres ne se sont pas poursuivies pour plusieurs raisons. Il nous est apparu nécessaire de privilégier les déplacements de membres du bureau national en régions. Pour cela des membres du BN se sont rendus à Lyon, à Grenoble, à Marseille (à plusieurs reprises), à Gif ou Lille. La présence de membres du BN à Nantes, à Rouen et à Toulouse permet de mieux faire le lien avec ces régions.

1195

1190

Le travail d'organisation du syndicat est de longue haleine, il suppose des bilans réguliers, des analyses de ces bilans, des débats collectifs qui n'ont pas toujours eu lieu, le suivi est insuffisant. Cela est à mettre au passif de ce bureau national. Il faut reprendre ce travail, peut-être sous des formes plus diversifiées, avec un responsable qui prend en charge ce travail, et donne les moyens d'une appropriation par l'ensemble du syndicat de cette question.

1200

On note une amélioration concernant la structuration en sections. En dehors de l'Inserm, peu d'adhérents sont isolés. Beaucoup de syndiqués restent encore isolés, non affectés à une section. Il s'agit que chaque syndiqué soit affecté à une section et participe à une activité de section, débatte, se fasse entendre et agisse auprès de ses collègues.

Beaucoup trop de sections, voire des régions entières, se réunissent peu, font peu appel aux élus ou aux responsables membres de la Ce ou du Bureau national. Les tracts nationaux sont peu ou mal distribués. Les moyens nouveaux de communication sont insuffisamment exploités à tous les niveaux du syndicat. Certaines initiatives prises dans ce domaine dans quelques régions devraient être diffusées ou popularisées.

1205

Il importe que les sections se réunissent, organisent régulièrement des AG avec les personnels, que les camarades discutent avec les collègues et leur proposent l'adhésion. Beaucoup de camarades hésitent à entreprendre cette démarche essentielle.

Le rôle de la formation des adhérents

1210

La formation des nouveaux adhérents est centrale pour le renouvellement militant comme pour l'activité globale du syndicat. Des formations courtes ont été organisées sur les sites, à Marseille et à Montpellier. D'autres sont en préparation à Bordeaux et en lle de France. Cet effort doit être poursuivi.

1215

Des *journées d'études* ont été organisées. L'une sur l'action sociale, en vue de préparer un CSN, suivant le mandat du 25^{ème} congrès sur les revendications dans ce secteur, et en vue de préparer les élections au CAES; une sur la sécurité sociale professionnelle et les qualifications (également suivant le mandat du congrès), en liaison avec une CE; une troisième sur les femmes, une quatrième sur les réseaux professionnels et enfin une en janvier 2008 sur l'université et sur la LRU.

Améliorer l'information (presse, mémento, guide du nouvel adhérent), des progrès à faire.

Un effort a été entrepris pour organiser les informations du syndicat. Pour des raisons de coûts, mais aussi parce que la très grande majorité des adhérents ont un accès internet, seul le *BRS* est diffusé sous format papier. Le *SNTRS*-

Info organisé en série (documents, compte-rendu, dont les échos des sections) a été unifié. Un « En Bref » sort régulièrement pour diffuser des communiqués du syndicat ou des informations importantes sur un support permettant l'affichage. Des informations courtes, ponctuelles concernant un acquis, une amélioration statutaire, indiciaire ou des droits des personnels sont diffusées dans des SNTRS-Informe d'une seule page. La presse en direction des chercheurs est intégrée dans des pages spécifiques au sein du BRS ou du SNTRS-Info.

Le site internet du syndicat demande à être amélioré. Il manque de réactivité et ne permet pas le débat. Certaines régions ont ouvert un site internet qui innove. Le groupe de travail qui devait faire des propositions n'a pas fonctionné. Ceci devra être l'objet d'une priorité de la prochaine direction.

Pour doter les sections et les syndiqués d'informations sur leur statut et leurs droits, une nouvelle version du mémento a été préparée, elle est actualisée régulièrement. Un guide du nouvel adhérent a été diffusé ; il fournit des informations élémentaires utiles dans la vie militante courante dans nos organismes dans un format aisé à utiliser.

Fonctionnement des instances du syndicat

La Ce du syndicat s'est réunie environ 7 fois et le CSN deux fois par an. Un débat a été organisé sur la RGPP avec la participation du secrétaire général de l'UGFF, J-M. Canon, un autre sur la sécurité sociale professionnelle avec la participation d'un intervenant extérieur (C. Ramaux) dans le cadre d'une CE combinée avec une journée d'études. Les débats au sein de la CE ont été plus sereins que lors du mandat précédent tout en restant vifs, notamment sur les positions de la CGT sur le « dialogue social » (la signature par la CGT de la « position commune » a fait l'objet d'un vote mitigé au CSN de juin 2008, les voix se partageant à égalité), sur la lutte sur les retraites, ou sur l'évaluation des ITA. Les relations entre le BN et la CE ont été améliorées par l'envoi régulier des relevés de décisions du BN. Il faut poursuivre la réflexion pour améliorer la circulation de l'information entre ces deux instances de la direction du syndicat. Il faut veiller à améliorer les relations entre BN et CE dans les deux sens, notamment en améliorant le déroulement des CE et en en faisant un de débat et d'élaboration des réponses à apporter aux situations concrètes.

Le Bureau national a organisé une à deux fois par an une réunion avec les responsables de l'ensemble des EPST de son champ de syndicalisation. On relèvera la difficulté à faire venir nos camarades de l'IRD, cependant un membre du Bureau National s'est déplacé à Montpellier. Ces rencontres ont permis une meilleure intégration des camarades des différents EPST dans l'activité du syndicat et ont aidé la direction du syndicat à dresser une synthèse des réformes dans la recherche et d'analyser les différences dans leur application.

Le syndicat avait mis en place des groupes de travail thématique. Celui sur les qualifications et les salaires a permis au syndicat d'actualiser et d'améliorer ses revendications tant sur les qualifications que sur les carrières et le salaire. La réflexion sur les qualifications a alimenté les revendications sur l'évaluation des ITA, sur les métiers, sur la formation permanente et sur l'analyse et les réponses à apporter la politique de gestion des ressources humaines de la direction. Suite aux menaces sur les SHS, un groupe de travail s'est mis en place sur les SHS. Il a permis de préparer la rencontre avec la direction du département, et a donné lieu à deux initiatives. L'une a pris la forme d'une lettre adressée à tous les ITA de SHS et la seconde d'une analyse approfondie sur l'évolution du travail dans les disciplines de ce département, et sur les facettes des métiers qu'il mobilise publiée dans le BRS 429.

Le secteur Chercheurs

Rappelons que le rôle du Secteur « Chercheurs » est de cerner les problèmes et les aspirations des chercheurs afin que les revendications de cette catégorie de personnels soient bien prises en compte par les instances du SNTRS-CGT. Le Secteur a tenu chaque année une réunion nationale des chercheurs syndiqués au SNTRS-CGT, réunion ouverte à tous les syndiqués du SNTRS-CGT qui s'intéressent aux problèmes des chercheurs. Cette réunion statutaire donne lieu à la publication de conclusions et de textes des intervenants qui le souhaitent. Ces dernières années, les débats ont été très riches autour des contre-réformes du gouvernement. Ces débats se sont tout-à-fait inscrits dans les analyses du SNTRS-CGT : pression sur les chercheurs par la précarité, par la recherche de contrats, par l'évaluation des laboratoires par l'AERES avec l'utilisation de critères quantitatifs et par le renforcement du mandarinat dans de nombreux secteurs de la recherche.

Une réunion nationale Chercheurs se tiendra cette année avant le congrès du syndicat, début novembre.

Le Secteur s'efforce de réunir un bureau de Secteur toutes les deux semaines, mais depuis dix-huit mois, les actions et le nombre des réunions avec le ministère et la direction du CNRS, joints aux congés, ont bousculé le calendrier et les réunions du bureau se sont plutôt espacées toutes les 4 à 6 semaines. Il nous faut faire un grand effort pour tenir le rythme toutes les deux semaines. Il faut notamment avoir un vrai travail collectif pour les différentes élections afin de faire des propositions au Bureau National : recherche et choix des candidats, professions de foi. Il nous faut aussi enrichir par des contributions de nombreux syndiqués les pages chercheurs du BRS qui sont trop rares. Il faut aussi

1230

1235

1240

1245

1250

1255

1260

1265

être plus nombreux pour suivre les cas individuels.

La syndicalisation continue à progresser lentement. Pour accélérer le développement de notre implantation chez les chercheurs, il faut absolument être plus présents auprès des chercheurs. La grande difficulté est de trouver des militants chercheurs qui peuvent consacrer un temps important à l'activité syndicale. Le recrutement tardif et la pression qui s'exerce sur les titulaires empêchent presque tous les jeunes chercheurs (non titulaires, CR2 et début de carrière des CR1) de s'investir dans l'activité syndicale. Les chercheurs plus engagés dans la carrière ont souvent des responsabilités dans les équipes (encadrement, recherche de contrats, ...) qui sont aussi un obstacle au militantisme. Aujourd'hui il n'y a que 1,25 chercheur qui prenne une décharge pour l'ensemble du syndicat alors qu'il y a près de 15000 chercheurs titulaires dans notre champ de syndicalisation et sans doute au moins 10000 non titulaires sans compter les doctorants. On ne peut pas compter indéfiniment sur l'aide des camarades des autres catégories bien que cette aide soit aujourd'hui nécessaire. Un autre problème qui nous inquiète est la faiblesse de la CGT parmi les enseignants-chercheurs alors que les liens de la recherche et de l'enseignement supérieur se renforcent rapidement. Comment intervenir efficacement dans les Universités, alors que les UMR pourraient être massivement gérées par les Universités et que les passerelles entre chercheurs et enseignants-chercheurs sont appelés à se renforcer ? Il y a un champ immense à investir pour la CGT. Il y a urgence. Cet enjeu ne concerne pas que le SNTRS, mais bien sûr la FERC et au-delà la confédération. A court terme, la confédération peut peut-être compenser la faiblesse dans ce champ en entretenant des liens avec la FSU. Mais c'est une vue à court terme. Le long terme exige une vision plus conquérante pour ne pas s'enfermer dans le réformisme.

Les retraités

Parmi les adhérents du SNTRS il y a 251 retraités dont 77 syndiqués à la Section Nationale, les autres restent rattachés à leur section locale. La continuité syndicale est assez bien assurée : nous avons le meilleur taux fédéral de syndicalisation lors des départs à la retraite. Cependant, nous pouvons encore, grâce à la coopération des sections et des élus à la CE, réduire l'évaporation de syndiqués lors du départ à la retraite. C'est une bataille encore plus nécessaire aujourd'hui alors que le gouvernement s'attague à tous les acquis des salariés actifs et retraités.

Activité de la Section et actions

La section nationale se réunit régulièrement : deux AG par an et environ 8 à 10 réunions du bureau élargi. La participation des militants aux actions fédérales et nationales retraités s'améliore depuis 2006 : manifestations d'octobre 2006 et 2007 et mars 2007 et 2008 sur le niveau des pensions (avec la revendication de 200 € immédiats pour tous et d'aucune pension inférieure au SMIC), le retour à l'indexation sur l'évolution des salaires, la suppression des franchises médicales et l'égalité des soins pour tous. L'appel à ces manifestations a été relayé dans SNTRS info et par courriers postaux aux adhérents. Une motion de la Conférence nationale a été envoyée en décembre 2007 à Xavier Bertrand réclamant l'augmentation des pensions. La pétition nationale revendiquant la suppression des franchises médicales a été diffusée et signée largement.

Il faut souligner que ces mobilisations ont obligé le gouvernement à réajuster les pensions au 1/09/2008. L'augmentation (1,37% en moyenne annuelle pour 2008) reste très inférieure à celle du coût de la vie mais c'est une première victoire qui montre l'importance des luttes et la nécessité des mobilisations des retraités.

Un certain nombre de retraités participent aussi aux actions générales : défense de la fonction publique, des retraites, des salaires et bien sûr des EPST.

En juin 2008, la section nationale a organisé un débat sur la dépendance avec la participation d'une camarade de l'UGFF et d'une de la Fédération de la Santé. D'autres débats sont prévus en 2009. L'explosion des nouveaux métiers liés au vieillissement implique un développement de nos rapports avec d'autres fédérations.

Mieux mobiliser

S'il y a eu évolution positive nous sommes pourtant loin de parvenir à mobiliser à un niveau suffisant nos militants retraités, tant au niveau de la section nationale qu'au niveau des sections locales : la dispersion et l'éloignement géographique, le vieillissement constituent des obstacles certains, mais améliorer la participation des camarades est une préoccupation récurrente.

Le bureau de la section nationale considère que la souplesse d'organisation c'est à dire le rattachement à la section nationale ou à la section locale est nécessaire, toutefois la proximité est un facteur favorable au militantisme. C'était l'objectif de l'amendement aux statuts proposé par la section nationale et adopté lors du dernier congrès : la mise en place de coordinateurs régionaux ou locaux chargés d'animer l'organisation et l'activité locale des retraités qu'ils soient militants à la section nationale ou dans une section locale. Nous avons actuellement 16 correspondants, toutefois l'activité locale peine à se développer sauf dans 2 ou 3 régions. En parallèle, la section nationale peine à impulser la coordination de l'activité.

1280

1285

1290

1295

1300

1305

1310

1315

1320

- 1330 Ces questions ont été longuement discutées lors des deux Conférences Nationales restreintes des retraités (coordinateurs, Bureau National, Bureau de la Section Nationale) qui se sont tenues en octobre 2006 et en décembre 2007, sans que des solutions aient pu être trouvées (voir les compte rendus dans le BRS). Elles restent parmi les principales préoccupations principales de la Section.
- Dans le même ordre d'idées, un second problème constant a été posé également lors des Conférences Nationales : 1335 l'importance des relations avec les UL et avec les Unions Syndicales de Retraités (USR) qui sont les organisateurs et/ou relais des luttes spécifiquement retraités : conditions de vie, niveau des pensions, pouvoir d'achat, protection sociale, services publics, logement, transports, culture, citoyenneté. Ces relations relèvent le plus souvent de l'implication de quelques sections ou de celle individuelle de correspondants locaux ou de militants du bureau de la Section Nationale, cette réalité constitue aussi un obstacle à la mobilisation militante.
- 1340 Par contre les Conférences Nationales ont permis un approfondissement de la réflexion sur plusieurs questions : le rôle et la place des retraités dans la société, la continuité syndicale, la dépendance, le financement de la protection sociale (voir BRS).

Activité dans les instances de l'UFR FERC et du SNTRS

L'investissement des syndiqués retraités du SNTRS élus à la CE de l'Union Fédérale des Retraités (UFR) de la FERC est important au Bureau et/ou dans les groupes de travail. La présence pour la première fois, en plus de membres de la Section Nationale, de deux des correspondants retraités du SNTRS parmi nos élus enrichit considérablement notre activité dans cette instance.

D'autre part, les deux élues à la CE du SNTRS y ont trouvé leur place. Par contre le principe de leur participation au BN une fois/mois n'a pas été concluant. D'une part, l'emploi du temps des retraités est plus élastique que celui des actifs et la régularité est difficile à tenir mais surtout, le rôle des deux élues ne paraît pas évident sauf en cas de discussion concernant directement les retraités.

Le travail avec les élu(e)s au CAES reste également trop limité.

Presse et Finances

Les membres du Bureau de la Section Nationale ont fait paraître plusieurs articles et compte rendus dans le BRS. Toutefois il est nécessaire de développer ce travail en tendant vers la régularité.

Quelques articles ont été également publiés dans le LIEN (organe de la FERC).

Nous avons dû augmenter le montant de la cotisation après avoir pris contact individuellement par courrier et téléphoniquement avec les militants. La cotisation correspond maintenant à 0,7 % de la pension. Malgré cette augmentation la Section Nationale ne peut plus assurer l'abonnement à VIE NOUVELLE à ses adhérents. Une réflexion est en cours pour tenter de gagner et regagner des lecteurs qui pourraient ne disposer que de l'information de cette publication confédérale.

L'activité de nos élus et représentants du syndicat.

Les élus au CA et au CS du CNRS, membres tous deux du Bureau national ont permis de préparer régulièrement les réunions de ces instances. Des comptes-rendus réguliers ont été rédigés, et diffusés à l'issue de chaque session. Largement diffusés, notamment sous forme d'En Bref, ils ont aidé de nombreux camarades, mais aussi beaucoup de collègues à comprendre les enjeux des crises qu'a traversé le CNRS dans cette période.

Les élus au Comité National qui avaient été réunis en fin de mandat en 2005 (avec les élus sortants) l'ont été à nouveau en fin de mandat, en décembre 2008 afin de faire le bilan de l'impact de la création de l'AERES sur le Comité national. Les nouveaux élus seront à réunis en septembre 2008 avec les élus sortants afin de les préparer à un mandat qui s'avère difficile.

Les élus en CAP ont été réunis à deux reprises, en mars 2007 et en 2008, la seconde fois avec les élus en CAP des EPST qui relèvent du champ de syndicalisation du SNTRS. Les relations entre les élus et le BN doivent être améliorés, peu de comptes-rendus ont été faits, les informations circulent mal, beaucoup de résultats sont envoyés avec retard. Ceci doit faire l'objet d'une amélioration au prochain mandat.

Une activité internationale insuffisante

Les relations bilatérales avec les syndicats de la recherche et de l'enseignement supérieur d'autres pays restent à un niveau très faible et sont encore sporadiques. Des relations ont été nouées avec les syndicats du Sénégal (SUDES), d'Algérie, de la Tunisie, d'Espagne et récemment de Russie (Syndicat des personnels scientifiques de l'Académie des Sciences, organisation syndicale indépendante regroupant plus de 80 000 syndiqués). Des camarades du Bureau national se sont déplacés en Espagne et en Russie. Les camarades russes en déplacement à Paris, sur invitation du SNTRS et de l'UGICT ont fait une intervention à une CE du syndicat.

Le SNTRS a accru sa participation au secteur international confédéral. Il participe régulièrement au groupe international de la FERC. A ce titre, le SNTRS a participé aux Forums Sociaux Européens (FSE) d'Athènes (mai 2006) et de Malmö (septembre 2008). En commun avec la FMTS et l'INES (dont le SNTRS est membre), plusieurs membres du SNTRS ont participé au séminaire commun FMTS et INES sur la Recherche en Europe à Berlin « Another science, other technologies are possible » en mai-juin 2007, ainsi qu'aux travaux des Comités Exécutifs de la FMTS et de l'INES. Ces deux organisations internationales de « scientifiques » organisaient un colloque pour la

30

1345

1350

1355

1360

1365

1370

1375

1380

première fois. Un comité permanent de contact se réunit régulièrement à Paris afin de déterminer les activités communes possibles, l'objectif étant de réunir les associatifs et syndicalistes sur les problématiques scientifiques, en particulier en Europe. L'adhésion en 2007 de la FERC à l'Internationale de l'Education (IE) et par conséquent au Comité Syndical Européen de l'Education (CSEE) de la CES, doit permettre au SNTRS une plus grande implication sur la politique européenne et les directives ou recommandations qui émanent des instances européennes ou d'associations scientifiques européennes. De même, par le biais de l'UGICT, il doit être possible d'impliquer EUROCADRES, structure syndicale de la CES pour les cadres, aux questions des politiques de recherche en Europe.

Malgré ces initiatives, dans lesquelles le SNTRS a été actif, il manque toujours dans ce secteur des relations directes avec les syndicats de la recherche notamment au niveau européen. Des progrès sont à faire dans ce domaine, en prenant appui sur la confédération.

Le SNTRS et l'intersyndicale

1400 L'unité est pour le syndicat un enjeu fondamental. Elle a été déterminante pour obtenir à plusieurs reprises des reculs du gouvernement ou des directions et reste déterminante dans la lutte contre la politique de récession et d'assujettissement de la recherche aux intérêts de la sphère du profit. Notre syndicat s'est engagé fortement à construire et maintenir l'unité, à peser pour faire entrer les personnels dans l'action, à porter les débats devant les personnels afin qu'ils tranchent. Cependant tout ne peut être réglé par les intersyndicales et le syndicat a défendu 1405 une conception des relations intersyndicales où chacun garde son expression propre. Pour sa part, le SNTRS a toujours défendu des positions offensives et claires au sein de l'intersyndicale tout en maintenant son indépendance. Cette démarche a été appréciée des syndicats de la recherche et de l'enseignement supérieur. C'est pourquoi c'est un membre de la direction du SNTRS qui a assumé la responsabilité de la coordination et de l'animation de l'intersyndicale jusqu'à la fin 2007. Cette responsabilité est assumée depuis par le Snesup. L'évolution de la politique 1410 de recherche a entraîné en effet l'unification des deux intersyndicales, celle de la recherche et celle de l'enseignement supérieur. Ceci n'est pas sans conséquence sur la manière de traiter les problèmes posés et sur la démarche ; le congrès devra réfléchir à ces questions.

L'activité interprofessionnelle du syndicat dans la CGT Les relations confédérales, l'Ugict

Nous avons une bonne participation aux groupes de travail confédéraux. Le pôle recherche qui était devenu très actif, associant des camarades de la recherche publique et des entreprises publiques et privées a été transformé en collectif recherche et enseignement supérieur. On relève une participation insuffisante des camarades de la recherche privée. Cependant, la capacité collective de la Confédération et de l'UGICT sur la recherche a été nettement améliorée. Le SNTRS est régulièrement consulté par le représentant de la CGT au CSRT.

Le pôle confédéral a organisé en décembre 2006 des Assises Recherche industrie territoires, intéressantes par leur contenu, mais modestes par la participation, tant côté CGT que des autres organisations signataires. Il a participé avec le SNTRS-CGT aux Assises Enseignement supérieur et qualification le 2 juillet 2006 à la Sorbonne. Le SNTRS a été invité es qualité le Conseil Général du Val de Marne sur les pôles (date voir avec MP). Enfin le SNTRS a également contribué à la préparation et est intervenu aux journées « Recherche, Innovation, territoires, pour des politiques industrielles ambitieuses » organisées les 12 et 13 juin 2008 à Grenoble par le Comité Régional CGT Rhône-Alpes.

Les relations avec l'UGFF

1425

1435

1440

1445

Le SNTRS y tient pleinement sa place, ainsi notre représentant participe aux groupes de travail "l'outil syndical" qui réfléchit sur l'organisation de la CGT dans les fonctions publiques et "grille indiciaire" qui a pour mission de mettre à jour la position de l'UGFF. Une bonne coopération entre les représentants des syndicats de la recherche et l'enseignement supérieur permet de faire prendre en compte nos positions.

Les relations dans la Ferc

En revanche, *la branche recherche de la Ferc* a eu davantage de mal à fonctionner, en raison pour une grande part de divergences entre les syndicats de la branche, notamment sur l'appréciation portée sur la lutte dans la recherche, sur la démarche et sur un certain nombre de revendications.

Un membre du Bureau du SNTRS a été élu au bureau de la Ferc à l'issue du congrès de la Ferc. Cet investissement du SNTRS devrait permettre d'améliorer les relations avec la fédération. En plus de la branche recherche, nos représentants participent régulièrement aux travaux de la Commission Exécutive fédérale et participent voire animent plusieurs groupes de travail fédéraux (international, juridique, RGPP, santé au travail, formation syndicale...) qui fonctionnent de manière constructive.

Les relations avec la Ferc-Sup

Nous sommes conscients de l'enjeu de la syndicalisation à la CGT des enseignants-chercheurs et de la nécessité d'un travail commun du SNTRS et de la Ferc-Sup dans les universités, notons toutefois des difficultés à travailler au niveau national avec la Ferc-Sup. Si la nécessité de travailler ensemble était partagée, des incompréhensions

1450

1455

mutuelles (notamment sur la place de l'évaluation dans la recherche) n'ont pas permis d'aller vers des propositions concrètes. Ces difficultés doivent être surmontées si la CGT veut faire entendre sa voix dans les universités et améliorer la syndicalisation des enseignants-chercheurs. Un travail en commun doit être mené. Certes le SNTRS n'est pas un syndicat d'enseignement supérieur, mais il est un syndicat de la recherche, dont la plupart des unités sont intégrées dans des établissements d'enseignement supérieur. Il est intéressé au premier chef par les formations doctorales. Il l'est également pour toutes les questions de renouvellement et donc de formation de la main-d'œuvre scientifique. Il ne peut être question d'être exclus. Ses adhérents votent pour et sont représentés dans plusieurs instances des universités (CA, CS). La mise en place de la LRU le rend nécessaire dans les établissements, notamment avec la mise en place des CTP (les élections ont lieu sur sigle fédéral). Ainsi dans plusieurs Universités les représentants de la CGT au CTP comme dans les conseils sont des militants, tant ITA que chercheur, du SNTRS-CGT.

Les Elections au CNRS

CAP 2005-2006

CAP ITA

																		SUD	
	Inscrits	Votar	ıts	BI.N	Expr.	SNTR			S	SGEN	l	SNIR	S	UNS	Α	FΟ		Rech	1
2002	13296	6959	52,34	123	6836	2123	31,06			2270	33,21	884	12,93	909	13,3	630	9,22	20	0,29
2005	13761	6682	48,56	129	6553	2100	32,05	168	2,56	1528	23,32	635	9,69	941	14,36	539	8,23	642	9,26
Différence	465	-277	-3,78	6	-283	-23	0,99	168	2,56	-742	-9,89	-249	-3,24	32	1,06	-91	-0,99	662	9.50

CAP Chercheur

	Inscrits	Votan	ts	BI.N.	Expr.	SNT	RS			SGEN		SNIR	S	UNS	Α	FO		SUD Rech	1
2002	11301	5440	48,14	73	5367	571	10,64	2149	40,04	1613	30,05	791	14,74			243 4,53			
2005	11553	4971	43,03	68	4903	652	13,30	1868	38,10	1269	25,88	505	10,30	247	5,04	160	3,26	202	4,12
Différence	252	-469	-5,11	-5	-464	81	2,66	-281	-1,94	-344	-4,17	-286	-4,44	247	5,04	-83	-1,26	202	4,12

CAP des TPN

	Inscrits	Vota	nts	BI.N.	Expr.	SN	TRS	SC	GEN	SNP(CEN
2002	240	136	136 56,67 2		134			8	5,97	126	94,03
2005	145	76			72	72	100,00				
Différence	-95	-60			-62	72	100,00	-8	-5,97	-126	-94

ITA + Chercheurs + TPN

Année	Inscrits	Votant	is	BI.N	Expr	SNTF	RS	SNCS	}	SGEN		SNIR	S	UNSA	4	FΟ		SUD		SNP	CEN
2002	24837	12532	50,46	195	12337	2694	21,84	2149	17,42	3891	31,54	1675	13,58	909	7,37	873	7,08	20	0,16	126	1,02
2005	25459	11729	46,07	201	11528	2824	24,50	2036	17,66	2797	24,26	1140	9,89	1188	10,31	699	6,06	844	7,32		
Différence	622	-803	-4,39	6	-809	130	2,66	-113	0,24	-1094	-7,28	-535	-3,69	279	2,94	-174	-1,01	824	7,16	-126	-1,02

Conseils de départements - Collège ITA 2006

Départemen t	Inscr.	Votar	ıts	BN	Expr.	SNTR	SNTRS			SNIRS		FO		SNPTES		SNC	S
2001	20594	8370	40,64	242	8128	2213	27,23	2664	32,78	993	12,22	1147	14,11	1111	13,67		
2006	22895	8768	38,30	213	8555	2619	30,61	2056	24,03	923	10,79	773	9,04	1577	18,43	607	7,10
Différence	2301	398	-2,35	-29	427	406	3,39	-608	-8,74	-70	-1,43	-374	-5,08	466	4,76	607	7,10

CA du CAES 2007 (2ème tour)

Année	Inscr	Votant	S	BI.N.	Expr.	Sntrs	Sntrs-Cgt		Fsu	Sgen-	-Cfdt	Snirs-	-Cgc	Snpt	es-	Fo		Sud	
2004	26928	12875	47,81	169	12706	3011	23,70	2032	15,99	3692	29,06	1485	11,69	864	6,80	884	6,96	738	5,81
2007	29895	13480	45,09	273	13207	3223	24,40	2120	16,05	3473	26,30	1702	12,89	757	5,73	1037	7,85	895	6,78
Différence	2967	605	-2,72	104	501	212	0,71	88	0,06	-219	-2,76	217	1,20	-107	- 1.07	153	0,89	157	0,97

Comité national 2008

Année	Inscrits	Votan	ts	BI.N.	Expr.	SNTR	NTRS S			SNIR	S	FΟ		SNPT	ES	SNC	S	SUD		Autr	es
2004	15711	7591	48,32	209	7382	2979	40,35	1451	19,66	454	6,15	541	7,33	1488	20,16	59	0,80	377	5,11	33	0,45
2008	22359	9191	41,11	228	8963	3512	39,18	1826	20,37	163	1,82	539	6,01	2120	23,65	281	3,14	414	4,62	108	1,20
Différence	6648	1600	-7,21	19	1581	533	-1,17	375	0,72	-291	-4,33	-2	-1,32	632	3,50	222	2,34	37	-0,49	75	0,76

Annexes

Sigles

AERES Agence pour l'évaluation de la recherche

All (ou A2I) Agence pour l'innovation industrielle

ANR Agence nationale de la recherche

CDD Contrat à durée déterminée
CDI Contrat à durée indéterminée

CPCN Conférence des présidents du comité national

C3N Les trois conseils du CNRS (CS, CPCN, CPU Conférence des présidents d'université

EPIC Etablissement Public à caractère industriel et commercial

EPSCP Etablissement Public à caractère scientifique, culturel et professionnel

EPST Etablissement Public à caractère scientifique et technologique

GIPA Garantie individuelle du pouvoir d'achat
INED Institut National d'études démographiques
INRA Institut national de recherche Agronomique

INRETS Institut National de recherche sur les transports et la sécurité

INRP Institut National de Recherche Pédagogique
IRD Institut de Recherche pour le développement
LRU Loi Liberté et Responsabilités des Universités

OSEO-ANVAR Agence nationale de valorisation de la recherche

PRES Pôle de recherche et d'enseignement supérieur RTRA Réseaux thématiques de recherche avancée

RTRS Réseaux thématiques de recherche sur la santé

SGEN-CFDT Syndicat général de l'éducation nationale

SLR Sauvons la recherche SLU Sauvons l'université

SNCS-FSU Syndicat national des chercheurs scientifiques
SNESUP-FSU Syndicat national de l'enseignement supérieur

SNPTES-Unsa Syndicat national du personnel technique de l'enseignement

supérieur et de la recherche

La préparation du 26 ème Congrès

Les débats, la réflexion collective.

A 2 mois du 26^{ème} congrès, nous entrons dans une phase plus active de sa préparation. Le Congrès est une étape importante dans la réflexion collective qui analyse et définit l'orientation pour l'avenir de l'organisation syndicale. Les sections vont se réunir pour discuter des projets de textes d'orientation et du document revendicatif.

Les membres de la Commission Exécutive et du Bureau National sont à la disposition des sections.

La tribune de discussion.

Nous insistons sur la possibilité qu'ont tous les adhérents, à titre individuel, et toutes les sections à titre collectif, de proposer des amendements et d'exprimer leurs réflexions dans la Tribune de discussion de la presse du syndicat. Pour des raisons techniques et de délais d'impression, il est recommandé que ces contributions se limitent à un recto-verso (format 21 x 29,7). Elles peuvent être envoyées par courrier électronique ou par courrier postal (dactylographié) au siège du syndicat.

Les amendements

Adressez vos amendements au document d'orientation, au document revendicatif et aux statuts, au siège du syndicat jusqu'au 18 novembre 2008.

Contributions, amendements et tribune de discussion peuvent être adressés par le courrier électronique à : sntrscqt@vif.cnrs.fr

Organisation pratique du congrès

CONVOCATION- MANDAT et MANDAT PROVISOIRE

Chaque Secrétaire a reçu:

- un courrier avec le nombre de **mandats provisoires** dont il dispose pour sa section, ainsi que la **convocation mandat** (que chaque délégué doit présenter à son responsable hiérarchique).
- le Procès Verbal de l'Assemblée Générale de section.
- la feuille de candidature à la CE.

Chaque membre de la CE et de la CFC a également reçu directement son mandat provisoire.

LES MANDATS PROVISOIRES.

Nous vous rappelons que le mandat provisoire délibératif ou consultatif doit être présenté par le délégué à l'accueil du Congrès. Il lui sera échangé contre un mandat définitif qui lui permettra de participer aux travaux du Congrès ce, à condition que sa section ait envoyé le procès-verbal de l'Assemblée Générale préparatoire ou que le délégué puisse le remettre à l'accueil.

LE PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE

Le procès-verbal de l'AG adressé au secrétaire de section est directement utilisable par la section et doit être retourné au syndicat national, (au plus tard remis à l'accueil du congrès).

Extrait du courrier adressé par le syndicat aux directions d'organismes :

(...) Conformément aux dispositions relatives à l'exercice du droit syndical (articles 12 et 13 du décret 82-447), nous sollicitons pour chaque délégué élu, une autorisation d'absence de 4 jours (délais de route non inclus) : du mardi 02 décembre au vendredi 5 décembre 2008.

Il est bien entendu que chaque délégué informera son chef de service du mandat qui lui aura été confié par l'Assemblée Générale de sa section ; il communiquera la convocation officielle du Syndicat National

Comment se rendre au congrès

Accès au" Domaine des Hautannes" Saint Germain au Mont d'or

Adresse:

VTF "domaine des Hautannes" 33 rue du 8 mai 1945 69650 St Germain au Mont d'Or Tel 04 78 91 25 29 Fax 04 72 08 99 26 PAR TRAIN

Gare de Lyon TGV (Perrache ou Part Dieu) puis correspondance gare de St Germain au Mont d'Or Possibilité d'assurer un transfert collectif entre la gare de ST Germain et le Domaine des Hautannes (distance 1 km), accès à pied : compter 20 mn.

Par avion:

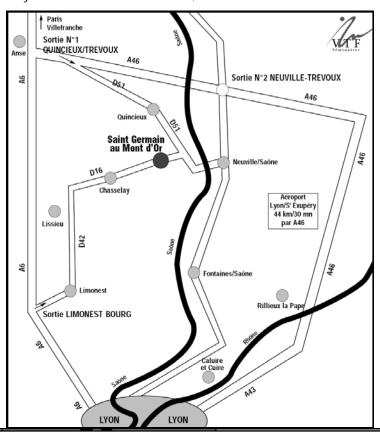
Aéroport Lyon Saint Exupéry à 30 mn (43 km par autoroute.

Par voiture:

A6 sortie Limonest bourg puis direction Chasselay et St germain au Mont d'Or.

A6 sortie Neuville/Trévoux direction Neuville sur Saône et St Germain.

Par les bords de Saône depuis Lyon suivre Fontaines sur Saône, Neuville et St Germain au Mont d'Or.



Depuis Lyon par A6 (23 km)

Sur A6, direction Paris Sortie Limonest Bourg, suivre la D42 et la D16 direction Chasselay puis St Germain village. La Résidence "Les Hautannes" se situe sur votre gauche à l'entrée de St Germain.

Depuis Lyon par les bords de Saône (20 km)

Suivre la Saône rive gauche direction Neuville/Saône.
A Neuville traverser la Saône, direction les Monts d'Or. Prendre au bout du pont à droite. St Germain au Mt d'Or est à 2 km sur votre gauche. A St Germain, suivre le fléchage "Les Hautannes".

Depuis Lyon, contournement Est A42-46 (40 km)

A42 direction Genève, puis A46 direction Paris. Sortie N°2 Neuville-Trévoux. Puis suivre les indications à gauche ci-contre. A St Germain suivre le fléchage "Les Hautannes".

Depuis Paris par A6 (9 km après sortie Quincieux)

Après Villefranche sur Saône, prendre A46 direction Neuville/ Trévoux. Sortie N°1 Quincieux/ Trévoux. Puis direction Quincieux et St Germain par la D51. A St Germain suivre le fléchage "Les Hautannes".